UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

(IPSE)

Filière **: Psychologie**

Option **: Psychologie de la vie sociale et professionnelle**

MEMOIRE DE MAITRISE

SUJET **:**

CAUSES ET CONSÉQUENCES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA COMMUNE DE LOKOSSA

Réalisé et soutenu par :

AGUIAR J. Marianik Hermine

Sous la direction de :

Dr. Thierry K. KOUGBEAGBEDE

Maître Assistant des Universités / CAMES

Soutenu publiquement le 18 mars 2016

Mention : **Bien**

Année académique : 2015 - 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION ……..... 1

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE…..4

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE …….. 5

CHAPITRE II : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ……21

DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE DE L'ÉTUDE,
PRÉSENTATION, ANALYSE ET
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ……..29

CHAPITRE III : CADRE PRATIQUE DE L'ÉTUDE ……. 30

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION
DES RÉSULTATS …….....35

CONCLUSION …….....69

DEDICACE

A

- Mon père **Jules C. AGUIAR** pour m'avoir appris à me battre en vue de surmonter les difficultés de la vie.

- Ma mère **Akuavi Rose VIGAN** pour votre affection maternelle.

Recevez ce travail en tant que fruit de vos multiples sacrifices consentis pour mon éducation.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce aux soutiens des uns et des autres à qui nous tenons à exprimer notre reconnaissance. Nos profondes gratitudes vont à l'endroit de :

- Docteur **Thierry K. KOUGBEAGBEDE** qui a dirigé ce travail avec abnégation malgré ses multiples préoccupations. Cher Professeur, que le Tout-Puissant vous comble de ses riches bénédictions pour vos conseils et orientations ;
- Tous les Professeurs du Département de Psychologie et des Sciences de l'Éducation pour le dévouement, la disponibilité et la patience dont ils ont fait preuve tout au long de notre formation ;
- Mesdames et messieurs les membres du jury pour avoir accepté de consacrer votre temps si précieux à l'appréciation de ce travail de recherche ;
- Tous ceux qui se sont rendus disponibles pour participer à nos enquêtes ;
- Mon époux **Elie ZINSOU** pour son amour et son soutien qui ne m'ont jamais fait défaut. Que ce travail soit pour toi la récompense de tous les sacrifices consentis pour notre vie en couple ;
- Mes frère et sœurs **William**,**Claudine** et **Grâce** pour leur soutien matériel, moral et spirituel ;
- Ma sœur aînée **Reine ANANI** dont le soutien ne m'a fait défaut à aucun moment de ce travail.
- Tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail de recherche.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I : Composition de l'échantillon d'étude

Graphique II : Répartition des enquêtés selon leur sexe

Graphique III : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction

Graphique IV : Répartition des enfants selon leur âge

Graphique V : Répartition des parents, tuteurs et patrons d'enfants selon leur âge

Graphique VI : Répartition des enfants selon leurs secteurs d'activités en fonction de leurs conditions sociales

Graphique VII : Répartition des enfants selon leurs conditions sociales

Graphique VIII : Répartition des enfants selon la situation matrimoniale de leurs parents

Graphique IX : Répartition des enfants selon le nombre d'enfants de leurs parents

Graphique X : Répartition des enfants selon la durée de travail par jour

Graphique XI : Répartition des enquêtés selon les facteurs à la base du travail des enfants

Graphique XII : Répartition des tuteurs et patrons d'enfants selon les raisons d'accueil des enfants au travail

Graphique XIII : Répartition des enquêtés selon les conséquences du travail des enfants

Graphique XIV : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les actions de lutte contre le travail des enfants

Graphique XV : Répartition des tuteurs et patrons selon leur perception de la lutte contre le travail des enfants

Graphique XVI : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les résultats des actions de lutte contre le travail des enfants.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCAT : Bureau Central d'Assistance Technique au deuxième projet de lutte contre la traite d'enfants au Bénin

BIT : Bureau International du Travail

C.M.T : Conférence Mondiale sur le Travail

Care : Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

CBT : Compagnie Béninoise de Textiles

CCF : Centre Culturel Français

CID : Centre d'Information et de Documentation

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DPSE : Département de Psychologie et des Sciences de l'Education

ENTE : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

IF : Institut Français

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

MFE : Ministère de la Famille et de l'Enfant

MFPSS : Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité

MJLDH : Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SITEX : Société des Industries Textiles du Bénin

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UAC : Université d'Abomey-Calavi

UNB : Université Nationale du Bénin

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

INTRODUCTION

Dans les sociétés africaines en général et celle béninoise en particulier, les adultes associent généralement les enfants aux travaux domestiques surtout. Lors de leurs premières années, ces enfants prennent le temps de voir les adultes faire. Au fil du temps, ils prennent le plaisir de s'exercer à leur tour aux travaux que leurs parents exercent très souvent avec enthousiasme. Les essais à l'exercice de ces travaux se font bien évidemment à la mesure de leur force. Le genre étant ancré dans les mœurs béninoises comme dans plusieurs sociétés africaines depuis la nuit des temps, les garçons sont reconnus pour l'exercice des travaux qui nécessitent plus d'énergie physique alors que les filles sont plutôt attendues par leurs mères dans les travaux ménagères. C'est ainsi que les enfants évoluent jusqu'à un certain âge où l'adulte constate que l'enfant finit par avoir une certaine maîtrise des travaux qu'il a vu faire et auxquels il s'est exercé par la suite. A partir de cet instant, un certain nombre de tâches qu'il exercera sous le contrôle de l'adulte pourront lui être confiées.

Après cette étape, l'enfant est appelé à exercer les activités auxquelles il est initié de manière beaucoup plus autonome en attendant qu'il atteigne l'âge adulte. Généralement, l'atteinte de l'âge adulte va de pair avec la fondation d'un foyer sous le strict contrôle des adultes, à savoir les parents et la quasi-totalité des membres de la famille. C'est après cette étape que le jeune homme est laissé à son propre compte.

Depuis cette époque, l'enfant représentait une grande richesse aux yeux de ses parents, de sa famille et de toute sa communauté. Il constituait en un mot, l'assurance-vieillesse de ses parents géniteurs, la relève de toute sa famille et même l'espérance de toute sa société. De ce point de vue, tous les membres de sa communauté ou de sa société participaient à son éducation et donc à sa

socialisation sur tous les plans, afin qu'il puisse faire leur fierté partout où il sera. Mais avec la crise économique qui n'a fait que perdurer, de grands bouleversements tant économiques, sociaux que psychologiques qu'elle engendra depuis sa genèse ont continué de s'empirer en défaveur des êtres les plus vulnérables que sont les enfants notamment. Il s'agit essentiellement de la pauvreté, de la fragilisation du tissu social, de la transformation de la perception de l'être humain en général et de l'enfant en particulier.

En effet, de la richesse à préserver, l'enfant est de plus en plus perçu comme une charge dont il faut se débarrasser dans la mesure du possible. Ce qui explique les différentes complications des situations des enfants en général et du travail des enfants en particulier. Aussi, faudra-t-il souligner qu'en plus de la crise économique, la perte de confiance en l'institution scolaire qui forme de plus en plus de ressources humaines très peu adaptées aux besoins du marché d'emploi, renforce la pratique du travail des enfants au Bénin.

Face à ces réalités, l'alternative trouvée par les parents d'enfants afin de s'assurer leur vieillesse et de favoriser l'autonomisation des enfants comme ils le disent si bien, est de se débarrasser très tôt de la charge que constituent ceux-ci pour eux. Pour ce faire, ils les envoient dans les milieux de travail à bas-âge, soit en tant qu'apprenti, soit en tant que commerçant ou encore en tant que domestique ou travailleur dans les carrières et autres. Le pire est que les enfants sont envoyés loin non seulement de leurs familles mais aussi de leur pays.

En vue de parvenir à réduire et dans la mesure du possible éradiquer ce fléau qui continue de saper le bien-être des milliers d'enfants béninois, le Gouvernement du Bénin a non seulement ratifié la Convention relative aux Droits de l'Enfant et adopté plusieurs textes portant sur la protection des enfants. Mais il a aussi adopté des politiques, vulgarisé des lois applicables aux enfants, développé et mis en œuvre des stratégies sectorielles et des plans d'actions basés sur la Politique Nationale de Protection de l'Enfant.

Malgré tous ces efforts, le nombre d'enfants dans les marchés, dans les ménages, dans les carrières, sur les lieux d'apprentissage à des âges indescriptibles dans les villes notamment ne semble pas diminuer à la mesure des actions menées par les différents acteurs.

Fort de cela, la question mérite encore une attention soutenue et pluridisciplinaire.

Etant donné que la formation en Psychologie qui se veut tant pratique que théorique s'intéresse aussi bien à l'enfance qu'à la vie sociale et professionnelle, il est normal que nous recherchions des approches de solutions à un tel fléau susceptible de compromettre non seulement la vie des enfants mais aussi et surtout le bien-être de toute une société.

A cet effet, il s'avère nécessaire qu'en plus des aspects relatifs aux droits des enfants et à la pauvreté, les actions soient de plus en plus centrées sur les volets psychosociaux de la question. C'est justement dans ce contexte que s'inscrit ce travail de recherche intitulé : « Causes et conséquences du travail des enfants dans la commune de Lokossa ».

Afin de parvenir à son objectif qui est de contribuer à la réduction du travail des enfants au Bénin en général et à Lokossa en particulier, ce sujet est développé en deux (2) grandes parties.

La première partie qui précise le contexte théorique et méthodologique comporte deux (2) chapitres dont le premier intitulé : « Contexte théorique » et second présentant la démarche méthodologique adoptée.

La deuxième partie intitulée : « Cadre pratique de l'étude, présentation, analyse et interprétation des résultats » présente dans son premier chapitre le milieu dans lequel l'étude a été réalisée. Quant au second chapitre, il fait une synthèse des résultats obtenus avant de passer à leur analyse et interprétation.

Partant de ces résultats, des suggestions dont la prise en compte contribuerait à la réduction significative du travail des enfants ont été formulées.

PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

CHAPITRE I :
CONTEXTE THÉORIQUE

1- PROBLEMATIQUE

En Afrique en général, et au Bénin en particulier, l'enfant occupe une place privilégiée au sein du groupe social. En effet, il est perçu comme une incarnation des ancêtres pour pérenniser les acquis du groupe social auquel il appartient et en même temps comme une source de bonheur pour les couples, comme le disait F. Tinkpon[1] en 1999. De ce fait, il constitue un élément de stabilisation des foyers, une garantie des parents pour leur période de vieillesse. Pour qu'il soit à la hauteur de l'espoir qu'il représente, tout enfant travaillait gratuitement depuis la nuit des temps, à la mesure de ses forces, au sein de la famille, en aidant ses parents dans l'accomplissement des tâches professionnelles et/ou domestiques. Ce travail s'effectuait aussi bien dans le cadre familial, auprès des parents géniteurs, chez un membre de la famille que dans une famille alliée. Dans ce cas, parents et tuteurs veillaient sur l'enfant de manière à éviter ce qui, dans son travail, pouvait nuire à son développement. Et le travail constituait de ce point de vue, un mode de socialisation de l'enfant comme le souligne l'UNICEF (1999) dans le rapport de son enquête sur les enfants travailleurs dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Mais depuis les années 80, la question du travail des enfants a commencé à être soulevée au Bénin, comme dans la plupart des pays en développement, parce qu'au lieu que l'enfant travaille dans un contexte familial dans le but de sa socialisation, il est plutôt sujet à l'exploitation au travail.

[1]F. Tinkpon (1999). *L'exploitation économique des enfants au Bénin*. Mémoire de DEA en Droits de la Personne et Démocratie. UNB, Abomey-Calavi.

En effet, avec la traite des enfants, ces derniers sont envoyés soit dans d'autres pays, soit dans d'autres villes pour aller travailler ou bien ils sont dans leurs propres familles mais ils sont obligés de travailler pour survivre ou pour ''subvenir aux besoins de leurs parents''[2]. Pire encore, non seulement ces enfants, pour la plupart du temps, ne profitent pas du fruit de leurs efforts mais ils sont soumis à des activités nuisibles à leur santé aussi bien physique, sociale que psychologique. A partir de cet instant, la question devient très préoccupante.

A cet effet, plusieurs études se sont intéressées à la question et des recommandations en sont ressorties. Celles-ci sont déclinées en actions qui sont en exécution depuis des décennies. Nous pouvons citer à titre d'illustration l'élaboration des lois interdisant le travail des enfants, les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) telles que Plan Bénin, Care internationale Bénin/Togo…, celles des institutions internationales, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Bureau International du Travail (BIT), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), des Coopérations Suisse, danoise, américaine et néerlandaise, pour ne citer que ceux-là.

Ces actions, il faut le reconnaître, ont permis une prise de conscience du problème social que constitue la question du travail des enfants et des conséquences qu'il engendre. Cependant, les résultats semblent ne pas être à la hauteur des actions menées jusque-là. A cet effet, l'exploration des pistes autres que celle de la pauvreté qui est majoritairement indiquée par la plupart des études [*cf.* Comlan E. (1987)[3] par exemple] se révèle nécessaire. En effet, même les études qui font cas des causes socioculturelles les relèguent au second plan et les actions se penchent prioritairement sur la réduction de la pauvreté. Or, pour un problème qui prend une envergure sociale, son aspect psychosocial mérite

[2] Ceci paraît paradoxal d'autant plus qu'il est évident que l'enfant est un être immature qui doit bénéficier plutôt des soins de ses parents.

[3]Comlan E. (1987). *Le travail des enfants en République Populaire du Bénin : le cas des filles vidomègon de Cotonou*. Mémoire de Maîtrise en Sociologie. FLASH/UNB. Abomey-Calavi.

d'être mis en exergue si l'on veut parvenir à le réduire significativement, pour ne pas dire l'éradiquer. Voilà pourquoi cette étude tente de répondre aux questions ci-dessous, en les abordant bien évidemment sous leurs angles psychosociaux :

- Qu'est-ce qui est réellement à la base du travail des enfants dans la commune de Lokossa ?
- Quelles conséquences engendre le travail des enfants sur les enfants et la population en général ?
- Quelles actions mener pour réduire ce problème de travail des enfants à Lokossa ?

Se proposant d'apporter des approches de solutions à ces différentes questions à travers son développement, ce sujet intitulé : « Causes et conséquences du travail des enfants dans la Commune de Lokossa », est menée pour des raisons beaucoup plus concrètes qui méritent d'être évoquées.

En effet, avant même notre inscription en Psychologie, nous accordions un très grand prix aux enfants. De ce fait, nous étions animée d'une grande volonté de mieux connaître l'enfance afin de pouvoir apporter notre pierre à la construction de son avenir. Pour cette raison, nous avons opté pour la Psychologie et les Sciences de l'Education, puisqu'à travers ces deux (2) sciences nous comptons répondre à cette aspiration qui nous préoccupait si tant. C'est ainsi qu'après les deux (2) premières années qui nous ont permis d'avoir entre autres, une meilleure connaissance de l'enfance, nous nous sommes orientée vers la Psychologie de la vie sociale et professionnelle.

Dans cette option de la Psychologie, nous avons pris connaissance, entre autres, du fonctionnement des organisations et les influences que ces organisations peuvent avoir sur le développement et l'épanouissement de l'être humain. C'est depuis ces moments que l'intérêt pour le travail des enfants a refait surface dans nos préoccupations.

En effet, c'est une pratique qui nous paraissait depuis très longtemps comme un renversement des normes sociales ; car les enfants considèrent de plus en plus qu'ils ont le devoir de prendre en charge leurs parents (UNICEF, 1999).

De plus, le nombre d'enfants astreints aux travaux à abolir sur le plan national (environ 598 521 enfants) révélés par BIT-INSAE (2009) à travers le rapport final de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin est très inquiétant. Pour cela, quiconque porte un intérêt pour l'enfant est en droit de se voir interpeller. A partir de cet instant, notre motivation à mener une étude sur le travail de cette cible est devenue plus grande. D'où le choix du présent sujet.

Quant au choix de la ville de Lokossa, nous sommes partie des échanges que nous avons généralement eu avec nos amis étudiants venant de cette localité et qui continuent de valoriser le travail des enfants en le considérant comme une initiation à la vie sociale.

Voilà donc les mobiles du choix de ce sujet qui vise des objectifs bien déterminés.

Ce travail de recherche vise des objectifs que voici :

2-OBJECTIFS

Les objectifs sont de deux (2) ordres :

a. Objectif général

Contribuer à la réduction du travail des enfants en général et dans la ville de Lokossa en particulier.

Cet objectif principal se décline en trois (3) objectifs spécifiques ci-dessous :

b. Objectifs spécifiques

- Identifier les causes du travail des enfants

- Faire ressortir les conséquences du travail des enfants
- Proposer des approches de solutions susceptibles de réduire significativement le travail des enfants.

Dans le souci d'aboutir aux objectifs ci-dessus, les hypothèses que voici sont formulées.

3- HYPOTHESES

A partir d'une hypothèse générale, nous débouchons sur les pistes spécifiques explorées dans le cadre de cette étude.

a. Hypothèse générale

Une meilleure connaissance des causes et conséquences du travail des enfants permet une prise de conscience qui contribue à la réduction de ce dernier.

b. Hypothèses spécifiques

- Les causes du travail des enfants ne sont pas qu'économiques mais aussi et surtout psychologiques, sans oublier les impacts sociaux.
- Le travail des enfants engendre des conséquences aussi bien physiques, sociales que psychologiques.
- Les actions de lutte contre le travail des enfants qui se fondent avant tout sur les aspects psychologiques de ce phénomène sont susceptibles d'être plus efficaces.

Dans le développement de ce sujet de recherche, l'usage de certains concepts a été indispensable. De ce fait, nous précisons le sens que prennent ceux-ci dans le cadre du présent travail.

4- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Avant la clarification de quelque terme que ce soit, il s'avère nécessaire d'avoir une idée précise de ce qu'il convient de désigner par « enfant » et par « travail des enfants ».

a. Enfant

La définition d'un enfant varie d'une culture à une autre. Mais selon la "tradition scientifique", il se définit à partir des critères tels que :

- Le critère biologique, en tenant compte de ce qui se passe avant la puberté ;
- Le critère anthropologique : Ici, c'est l'ensemble des caractéristiques qui permettent de reconnaître l'enfant par opposition à l'adulte qui est considéré ; et
- Le critère social, en se référant à la dépendance totale vis-à-vis des parents ou tuteurs (G. Boko, 2005)[4].

En effet,

> « *dans le contexte africain en général et au Bénin en particulier, l'âge biologique de l'enfant n'est pas pris en compte, c'est l'âge social qui est considéré* » (BCAT, 2009)[5].

Il est à noter que les points de vue sur le début et la fin de cette période de vie qu'est l'enfance sont très multiples et parfois divergents.

Selon la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en 1990 par exemple, un enfant est « *Tout être humain âgé de moins de 18 ans* »[6].

Par contre, en Psychologie, il y a une autre période avant 18 ans, à savoir l'adolescence. Mais quant à ce qui concerne le début et la fin de l'enfance, G. Boko (2005)[7] signale que les deux (2) extrémités que sont la naissance et

[4] G. Boko (2005). *Psychologie développementale et relations éducatives expliquées aux éducateurs et aux guides.* Abomey-Calavi, UAC, p.5.

[5] BCAT (2009). *Rapport de capitalisation sur les causes structurelles de la traited'enfants en République du Bénin.* Cotonou, p.14.

[6] MFPSS-MJLDH (2001). *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant,* adoptée en 1990, p.10.

[7] G. Boko, *op. cit*.

l'adolescence sont floues. C'est pourquoi C. Charron et *al*. (2007)[8] indiquent simplement qu'« *Un enfant est un garçon ou une fille n'ayant pas atteint l'adolescence* ».

En tenant compte des réglementations en matière du travail des enfants sur lequel porte cette recherche, un enfant est tout être humain âgé de moins de 14 ans. Mais compte tenu de la tranche d'âge considérée dans le cadre de la présente étude, est considéré comme enfant, tout être humain dont l'âge est compris entre de six (06) et 14 ans. Cependant quand il s'agit de mettre en exergue les étapes de développement, nous employons le terme « enfant » pour désigner tout être humain âgé de six (6) à dix (10) ans. Quant à ceux qui sont dans la tranche de dix (10) à 14 ans, nous les désignons par le terme d'« adolescent ».

A cet effet, il se pose la question de savoir ce que nous pouvons comprendre par adolescence.

b. L'adolescence

L'adolescence est la charnière entre l'enfance et l'âge adulte. Elle constitue une période de crise[9] au cours de laquelle l'individu est à la quête de son identité. Elle se situe dans une période de dix (10) à 18 ans de façon générale, et est indiquée par le début de la puberté selon F. Askevis-Leherpeux, C. Baruch et A. Cartron (2006)[10]. Mais dans le cadre strict de cette recherche c'est une période de vie d'un enfant, se situant dans la tranche de 10 à 14 ans.

c. Travail des enfants

En ce qui concerne le travail des enfants, l'UNICEF (1999) indique que le travail des enfants est tout travail effectué par des enfants de moins de 15 ans, à l'exclusion du travail des enfants au domicile de leurs parents, dans la mesure où

[8] C. Charron ; M. Dumet ; N. Guequen (2007). *Psychologie de A à Z*. Paris. Dunod, p.63.

[9]Il faut néanmoins souligner que cette période n'est pas marquée par une crise chez tous les individus. De plus, la crise varie suivant l'histoire de chaque individu.

[10]F. Askevis-Leherpeux, C. Baruch et A. Cartron (2006). *La Psychologie*. Coll. « Repères pratiques », n° 64. Paris. Nathan, p. 40.

ils aident leurs parents dans leurs activités professionnelles et que le travail ne les prive du droit d'aller à l'école.

Afin de permettre de distinguer le travail qui contribue à la socialisation des enfants de ce qui peut être qualifié de « travail des enfants », tant l'OIT[11] que la législation béninoise ont retenu des critères tels que l'âge de l'enfant, la nature du travail et les conditions dans lesquelles il a été exécuté.

Dans cet ordre d'idées, l'UNICEF (1999) souligne que le travail des enfants doit être considéré comme une forme d'exploitation lorsqu'il répond à des critères ci-dessous :

- Travail à un âge trop bas (usine ou atelier à partir de 6 ans,…) ;
- Trop longues journées de travail (plus de 8 heures par jour) ;
- Revenus trop bas (longues heures et peu ou pas de rémunération) ;
- Conditions de travail dangereuses : exposition à des produits chimiques ;
- Soumission des enfants au travail forcé par les parents ou d'autres personnes ;
- Santé psychique et morale mise en danger (dans le cas de la prostitution par exemple).

En ce qui concerne le critère d'âge, l'enfant n'est admis à l'emploi qu'à partir de 14 ans, sauf sur dérogation (12 ans) accordée pour les travaux dits légers. Le législateur béninois condamne également le travail effectué par l'enfant dont l'âge se situe entre 14 et 18 ans, lorsque la nature de ce travail et les conditions dans lesquelles il est effectué ne sont pas propres à assurer sa sécurité.

Quant à l'OIT (2002)[12], le travail des enfants fait référence à des travaux susceptibles de nuire à la santé et au développement physique, mental, moral ou social des enfants.

[11]C.M.T (Avril 1996). « Labor Magazine : Info-Norm ». *Le travail des enfants*. Bruxelles.
[12] OIT (2002). *Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT*.

Mais quels sont les enfants qui peuvent être réellement désignés d'enfants travailleurs ?

d. Enfants travailleurs

En se référant à sa convention n° 138, OIT (2005)[13] souligne que tous les enfants engagés dans les activités économiques entre cinq (5) et 11 ans ; ceux engagés dans les activités économiques entre 12 et 14 ans, sauf ceux qui exécutent les travaux légers (moins de 14 heures par semaine) et tous les enfants engagés dans des formes dangereuses de travail entre 15 et 17 ans, sont des enfants travailleurs.

Qu'entend-on par travail dangereux ?

e. Travail dangereux

Selon la convention n°182 de l'OIT, un travail dangereux est toute activité qui, selon sa nature ou les conditions dans lesquelles elle s'exerce, est susceptible de nuire à la santé (physique et mentale), à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Au-delà des travaux dangereux, l'OIT (2005) distingue également des pires formes de travail des enfants qui désignent les travaux qui réduisent les enfants en esclaves, les séparent de leurs familles, les exposent à des risques et maladies graves et/ou les livrent à eux-mêmes souvent dès leur jeune âge.

Après avoir clarifié les concepts qui peuvent prêter à confusion, en les circonscrivant dans le contexte de ce travail de recherche, nous passons à l'état des connaissances disponibles sur le « travail des enfants » en général, et sur les facteurs qui sous-tendent ce phénomène puis les conséquences qu'ils engendrent, en particulier.

[13] OIT (2005). *Egalité des sexes et travail des enfants : Outil pédagogique pour les éducateurs et les éducatrices.*

5- REVUE DE LA LITTERATURE

Il existe une abondante littérature relative au travail des enfants au Bénin. En effet, différents auteurs se sont intéressés à cette problématique du travail des enfants tant sur le plan régional que national. Ce faisant ceux-ci abordent le sujet sous divers angles, chacun suivant les objectifs visés. Ici nous nous référons essentiellement aux ouvrages qui traitent des causes, conséquences et qui proposent des stratégies de lutte contre le phénomène, en ayant pour priorité le volet psychosocial dudit phénomène que constitue le travail des enfants dès lors et de nos jours notamment.

a- Causes du travail des enfants

En ce qui concerne les facteurs qui sous-tendent la pratique du travail des enfants, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant signé en mai 1996 pointe du doigt la situation de faim, de conflits armés et les diverses contraintes d'ordre socio-économique, traditionnel, naturel et démographique qui prévalent dans les pays africains en général.

Dans le même ordre d'idées, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), à travers les actes d'une consultation technique régionale sur l'exploitation du travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre qui s'est tenue du 10 au 13 juillet 1996 à Abidjan, mettent en évidence trois (3) principales catégories de facteurs explicatifs du développement du phénomène du travail des enfants. Il s'agit des facteurs politiques et institutionnels, des facteurs culturels et religieux, puis des facteurs socio-économiques.

Parlant des facteurs politiques et institutionnels, l'OIT et l'UNICEF se réfèrent à l'insuffisance des moyens institutionnels d'application des instruments juridiques nationaux et internationaux auxquels souscrivent les Etats, à la crise du système éducatif et ses multiples impacts. Dans ce contexte, elles mettent l'accent sur l'insuffisance et l'éloignement des infrastructures, la baisse des

rendements internes et externes de l'institution scolaire qui conditionneraient l'orientation des enfants vers le travail synonyme d'exploitation.

La croissance démographique n'est pas aussi occultée dans cette rubrique.

A ces divers facteurs sus-mentionnés, s'ajoutent des pratiques culturelles et religieuses sur lesquelles s'enracine le phénomène du travail des enfants. Au nombre de celles-ci, se trouvent les traditions de placement des enfants auprès des parents proches ou des personnes représentant des modèles au sein de leurs groupes sociaux qui se pervertissent malheureusement, au fil du temps. De même, la valorisation à l'excès de l'ardeur précoce au travail chez les enfants qui est culturellement admise est très déterminante dans la persistance du travail des enfants.

Aussi, la perception de la prise en charge des parents comme un devoir des enfants due aux évolutions socio-économiques, la division traditionnelle du travail qui classe la main-d'œuvre enfantine au rang d'un devoir vis-à-vis de ses parents et/ou des adultes de façon générale, la culture de la famille nombreuse, la discrimination entre filles et garçons et la survivance de certaines méthodes archaïques d'éducation coranique sont-elles soulignées à travers les actes assortis de la consultation régionale réalisée par l'OIT et l'UNICEF (1996).

Par ailleurs, R. Ouensavi et A. Kielland (2004) montrent que les pratiques en matière de cérémonies funéraires constituent un facteur non négligeable dans l'orientation des enfants vers les travaux très peu adaptés à leur âge. Ils soulignent, en effet, qu' « *un niveau élevé de dépenses cérémonielles au cours de l'année précédente fait courir aux enfants du ménage un risque nettement plus élevé de devenir les victimes d'un trafic d'enfants* »[14] et d'être, par ricochet, sujets au travail d'enfants.

En ce qui concerne les facteurs socio-économiques, l'OIT et l'UNICEF (1996) pointent prioritairement du doigt, la pauvreté. Cette position était déjà

[14]R. Ouensavi & A. Kielland (2004). *Le phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : ampleurs et déterminants.* p. 18.

adoptée par B. Madjadingar, huit (8) ans avant les actes issus de la consultation régionale ci-dessus indiquée.

En effet, B. Madjadingar (1988), en parlant de l'emploi des enfants en tant que domestique à Cotonou, indique clairement que :

> « *La pauvreté demeure la cause principale qui amène beaucoup de parents à placer leurs enfants auprès des tierces personnes pour assurer leur sécurité et un avenir certain.* »[15]

E. Comlan (1987)[16] confirme ce point de vue en soulignant que les adultes, confrontés à d'énormes difficultés, n'arrivent plus à subvenir aux besoins vitaux de leurs enfants ; ce qui met ces derniers dans l'obligation de se débrouiller pour survivre, d'où leur choix pour le travail rémunéré ou non.

Avant d'en venir à l'incapacité de satisfaire les besoins des enfants qui conduit généralement à l'exploitation de ces derniers au travail, BCAT (2009) remonte à la réelle source de cette incapacité en faisant ressortir la fécondité élevée et la polygamie accompagnées de la détérioration de la solidarité traditionnellement reconnue aux peuples africains en général.

Quant à OIT (2004)[17], la pauvreté est en partie responsable du phénomène du travail des enfants, mais le développement de cette situation que vivent les enfants est favorisé, dans de nombreuses sociétés, par les valeurs culturelles et le poids de la tradition. En effet, ces valeurs et tradition considèrent comme légitime et normal, le travail des enfants. Ainsi, ledit phénomène est pris pour une sensibilisation des enfants aux rôles et responsabilités incombant à chaque membre de la famille.

De plus, cette organisation internationale souligne que les situations familiales difficiles, à l'instar de la monoparentalité, du dysfonctionnement

[15] B. Madjadingar (1988). *L'emploi des mineurs de 8 à 14 ans comme domestiques à Cotonou.* p.21.
Ici, au lieu que ce soit la sécurité et l'avenir de l'enfant qui soient visés, c'est plutôt ceux des parents qui le sont. De plus, cet avenir meilleur prend son envergure pécuniaire, défavorable à l'épanouissement de l'enfant.

[16] E. Comlan (1987). *Le travail des enfants en république populaire du Bénin : le cas des filles vidomègon de Cotonou.*

[17] OIT (2004). *Le travail des enfants : Un manuel à l'usage des étudiants*

familial, de la maladie ou incapacité familiale à travailler, du manque de soutien ou de protection familiale ; les piètres valeurs familiales, le faible niveau d'instruction de l'enfant ou des parents, et le faible niveau de compétences des parents jouent un important rôle dans la genèse et le développement du travail des enfants.

L'OIT va plus loin en évoquant des facteurs qu'elle qualifie d'externes. Il s'agit, entre autres, de l'appartenance à un groupe de population minoritaire et victime d'exclusion sociale, de la forte pression des pairs et des influences extérieures conduisant à la valorisation de la société de consommation, de la désorganisation socio-économique (crise économique, politique, et transition sociale), de l'impact du VIH/SIDA et de la situation particulière des filles.

Pour leur part, R. Ouensavi et A. Kielland (2004), après avoir mis en évidence le lien existant entre le travail des enfants et le placement d'enfants, à travers une enquête portant sur les «enfants travailleurs migrants »[18], sont parvenus à la conclusion selon laquelle les enfants issus de familles plus « nanties » sont autant exposés au placement que ceux des familles plus pauvres des localités pourvoyeuses, et par ricochet à l'exploitation au travail. Ainsi, il se révèle qu'au-delà de la pauvreté évoquée comme principale cause du travail des enfants, il s'avère nécessaire de porter une attention soutenue sur l'aspect psychosocial sinon socioculturel du phénomène.

Dans cette optique, le Bureau Central d'Appui Technique au 2ème projet de lutte contre la traite des enfants au Bénin (BCAT, 2009) fait ressortir que la perception que les ménages ont de la scolarisation des enfants, notamment le chômage auquel les enfants se confrontent à la fin de leur scolarisation est l'un des facteurs qui sous-tendent le travail des enfants.

Il poursuit en indiquant que la perception de l'enfant au Bénin est très déterminante dans sa déscolarisation et dans son orientation vers le travail. En

[18] R. Ouensavi & A. Kielland (2004). *Le phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : ampleurs et déterminants.*

effet, les enfants sont considérés beaucoup plus tôt comme adultes, comme « responsables » ; ce qui constitue une réelle difficulté d'intégration des conventions et lois relatives aux droits des enfants dans la pratique quotidienne des parents face à leurs progénitures.

A cet effet, MFE (2007)[19] précise clairement que le statut d'enfant est basé sur les perceptions subjectives et le jugement des différentes communautés et non sur l'âge réel. Dans ce contexte, les filles sont précocement considérées comme adultes dès l'apparition des signes extérieurs de puberté, généralement entre neuf (9) et 13 ans. Quant aux garçons, ils sont jugés par rapport à leur capacité de travailler, de se prendre en charge voire de fonder leur propre foyer, d'avoir un comportement responsable.

BCAT (2009) montre, par ailleurs, que les insuffisances dans la vulgarisation et l'application des textes législatifs, puis le manque de sensibilisation par rapport aux droits de l'enfant sont à la base de la persistance de l'exploitation des enfants au travail.

A travers cette littérature sur les causes du travail des enfants, il se révèle clairement que le phénomène est sous-tendu par des facteurs de divers ordres, à savoir : psychosocial ou socioculturel, politique ou institutionnel, socioéconomique, pour ne citer que ceux-là.

Partant de l'adage populaire selon lequel : « *Il n'y a pas de fumée sans feu* », il est logiquement admis que lorsqu'il y a un feu, il se dégage de la fumée, qu'elle soit perceptible ou non. De ce point de vue, le phénomène de travail des enfants a forcément des conséquences.

[19]Ministère de la Famille et de l'Enfant (MFE, Octobre 2007). *Protection de l'Enfance : Politique et Stratégies, Plan d'actions 2008 - 2012.*

b- Conséquences du travail des enfants

Sans entrer dans les détails sur les différentes conséquences, UNICEF (1999)[20] révèle que les enfants travailleurs souffrent de manque d'affection, un facteur capital pour le développement psychosocial d'un enfant. De même, ces enfants sont exposés à des risques tels que les accidents de circulation, le harcèlement sexuel, le viol et autres. Aussi, ces enfants travailleurs sont-ils exposés aux risques de maladies professionnelles dues à l'inhalation de substances toxiques, l'exposition des yeux aux rayonnements ultra-lumineux, au portage de charges lourdes, à l'insalubrité, etc. Ce rapport, tout comme Hazoumè (1996)[21], souligne que les enfants travailleurs souffrent, entre autres, des céphalées, des vertiges et des déformations physiques.

Au-delà de ces conséquences, le rapport ci-dessus mentionné indique que les maladies des voies respiratoires, le paludisme, les maux de dos, les maux d'yeux et les écorchures sont les maux dont les enfants victimes de l'exploitation au travail se plaignent régulièrement. De même, il y est souligné que ces enfants travailleurs sont exposés à la maltraitance de la part de leurs patrons, employeurs ou tuteurs.

Pour leur part, BIT- INSAE (2009) mettent en évidence l'impact du travail des enfants sur la scolarisation de ces derniers. Ils soulignent en effet que l'orientation des enfants vers le travail entraine la non scolarisation ou la déscolarisation de ceux-ci.

De même, BIT-INSAE (2009) indiquent que les enfants travailleurs âgés de cinq (5) à 17 ans sont très vulnérables des blessures ou des maladies. En effet, comme cela a été révélé à travers l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) menée par ces deux (2) structures au Bénin, le nombre d'enfants blessés ou tombés malades du fait de l'activité économique est évalué à environ 241 891 enfants. A cet effet, il apparaît que les maux de dos ou les douleurs aux muscles

[20]*Enquête sur les enfants travailleurs dans les villes de Cotonou. Porto-Novo et Parakou*. Volume 1 : Rapport principal.
[21]Hazoumè (1996).

sont les principales maladies dont ont souffert les enfants travailleurs. Ensuite, il y ales blessures ou coupures profondes et les lésions corporelles dont ces enfants sont victimes. Il est également mis en évidence, à travers les résultats de cette enquête, que le travail des enfants a un impact certain sur leur scolarisation et leur bien-être physique et mental.

Bien que la littérature en matière des conséquences du travail des enfants est très peu dense, celle à laquelle nous avons pu accéder dans le cadre de ce travail de recherche constitue un son de cloche pour toute personne préoccupée par le bien-être des enfants, et suffit pour nous inciter à nous mettre à l'œuvre.

Ainsi se présentent, entre autres, les connaissances déjà élaborées relativement aux causes et conséquences du phénomène du travail des enfants dans le contexte béninois. Ladite revue de la littérature disponible sur ces aspects bien précis de phénomène en question montre bien évidemment que le travail des enfants nécessite un regard beaucoup plus psychosocial. Ce qui constitue donc la raison d'être de cette recherche.

Ainsi dit, les différentes connaissances mises en évidence à travers ce compte rendu sommaire des points de vue d'un certain nombre d'auteurs, sont mises à l'épreuve des faits suivant une démarche méthodologique précise qui mérite d'être présentée.

CHAPITRE II :
CADRE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée au cours de la conduite d'une recherche en sciences humaines ou sociales, comme dans la plupart des sciences, est très déterminante pour la crédibilité des résultats de la recherche en question. En effet, sans une méthodologie rigoureuse en la matière, une recherche ne peut se vouloir scientifique. De ce fait, l'exploration du domaine du travail des enfants est faite à travers une approche essentiellement quantitative. A cet effet, elle part d'un principal objectif judicieusement élaboré qui se démultiplie en trois (3) objectifs spécifiques, afin de parvenir à la réduction du phénomène qu'est le travail des enfants.

De plus, le souci de rendre acceptables les résultats auxquels parviendront cette étude, nous nous sommes référée à une population cible devant conduire à l'atteinte de ces objectifs. A partir de celle-ci, l'échantillon de l'étude est constitué conformément à la nature de la présente recherche. Ensuite, les techniques et instruments ayant permis de collecter les données ont été présentées. Après cette rubrique, nous nous sommes penchées sur l'organisation pratique de la collecte des données sur le terrain, avant de passer au mode de traitement de ces données.

Ce chapitre a pris fin sur les difficultés rencontrées à chacune des étapes de ce travail de recherche.

1. POPULATION CIBLE ET ÉCHANTILLONNAGE

Cette recherche prend en compte les responsables d'ONG intervenant dans le domaine de l'exploitation des enfants au travail, les enfants travailleurs, les parents et tuteurs d'enfants et des personnes ressources.

A partir de cette population cible, l'échantillon représentatif est dégagé sur la base de deux (2) principales techniques d'échantillonnage judicieusement choisies.

En effet, compte tenu de la non-disponibilité d'une liste exhaustive de tous les individus composant la population cible dans le milieu d'étude, ce travail s'est basé sur des techniques d'échantillonnage telles que l'échantillonnage par choix raisonné et la technique de boule de neige, pour constituer l'échantillon ayant fait son objet. En d'autres termes, le choix des individus de la population cible est justifié par des critères prédéfinis c'est-à-dire qu'ils sont, soit des personnes ressources, des personnes impliquées dans le travail des enfants ou des enfants travailleurs, principale cible de cette recherche.

De plus, ledit échantillon est constitué à partir de quelques informateurs clés qui nous ont mis en contact avec des individus pouvant en faire partie. L'échantillon obtenu à la fin du processus ci-dessus mentionné se présente comme suit :

- 25 apprentis de moins de 14 ans ;
- 28 enfants travailleurs dans les carrières de gravier ;
- 27 enfants exploités dans le commerce ;
- 07 domestiques ;
- 08 parents d'enfants ;
- 10 tuteurs employeurs ;
- 07 patrons d'ateliers.

Ainsi, l'effectif de cet échantillon ayant participé à l'enquête par questionnaire est de 112 personnes. Il est à souligner que 13 individus ont été interviewés à la phase de pré-enquête et ne sont pas inclus dans cet échantillon. Ce qui signifie que, dans le cadre de cette étude, les données sont collectées auprès de 125 personnes au total.

Ce sont donc ces différentes cibles qui ont fourni les informations ayant permis d'aboutir aux conclusions de ce travail de recherche.

Pour parvenir à collecter lesdites informations, nous avons fait usage de techniques et instruments bien précis.

2. TECHNIQUES ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNÉES

Dans le cadre de cette recherche qui est menée suivant une approche essentiellement quantitative, l'enquête par questionnaire et l'observation, sont les principales techniques utilisées pour collecter les données. Toutefois, afin de pouvoir circonscrire le sujet et élaborer les questionnaires adéquats, nous avons eu recours à quelques entretiens exploratoires. En effet, ces entretiens nous ont été très utiles dans le cadre de l'élaboration de trois (3) questionnaires administrés respectivement aux enfants travailleurs, aux parents, aux tuteurs et patrons de ces derniers.

En ce qui concerne la collecte des informations, elle a été faite à plusieurs niveaux suivant des étapes consécutives.

3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

La collecte des données s'est déroulée en trois (3) principales phases :

a. Recherche documentaire

Elle se traduit essentiellement par la consultation d'ouvrages. A cet effet, nous nous sommes rendue dans les bibliothèques telles que :

- La bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi où sont disponibles quelques ouvrages généraux qui se sont intéressés à la question du travail des enfants ;
- La bibliothèque de l'Institut Français (ex. Centre Culturel Français : CCF) de Cotonou qui est aussi pourvue d'ouvrages tant généraux que

spécifiques. L'importance de ces ouvrages dans la rédaction de ce mémoire n'est plus à démontrer.

En dehors de ces bibliothèques, nous avons eu recours à certains centres de documentation. Il s'agit, entre autres, du :

- Centre de documentation de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi ;

A ce niveau, nous avons consulté essentiellement des mémoires de Maîtrise qui ont abordé certains aspects du présent sujet.

- Centre d'Information et de Documentation (CID) de l'UNICEF.

Ce centre, très fourni en ouvrages spécifiques et en rapports, nous a permis d'avoir accès à diverses sortes d'informations relatives à ce sujet de recherche.

De plus, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), notamment l'internet, n'ont pas été du reste dans le cadre de cette recherche. En effet, elles nous ont permis d'accéder à certains ouvrages et rapports qui sont venus en complément de ceux consultés dans les bibliothèques et centres de documentation.

Cette première phase, très capitale pour la réussite de celles qui viennent par la suite, a permis de faire le point des connaissances disponibles sur le phénomène du travail des enfants en général et sur celui pratiqué au Bénin en particulier. Ainsi, elle a donné une orientation à la suite de la recherche, et constitue, de ce fait, un fondement précieux pour les travaux de terrain.

b. Pré-enquête

C'est la phase de la recherche consacrée aux entretiens avec deux (2) responsables d'ONG intervenant dans la commune de Lokossa, deux (2) directeurs d'école, trois (3) parents d'enfants travailleurs, trois (3) tuteurs d'enfants, trois (3) enfants travailleurs. En effet, elle a eu lieu du 22 au 24 janvier 2014.

Il ressort de ces entretiens que l'orientation des enfants vers le travail à bas-âge dépend non seulement des conditions de vie des familles mais aussi et surtout, de la perception aussi bien de l'enfant que de son ardeur précoce au travail.

Par ailleurs, ces entretiens révèlent que la plupart des personnes impliquées dans le développement de ce phénomène de travail des enfants ne prennent pas conscience des conséquences qu'il engendre, encore moins les enfants eux-mêmes. Et même pour ceux qui les perçoivent un tant soit peu, ils les minimisent par rapport aux intérêts des adultes, notamment. De même, les parents et tuteurs estiment que la règlementation en la matière n'est pas en conformité avec les réalités de leur milieu. Ce qui rendrait peu perceptibles les actions des ONG sur le terrain.

A la suite à cette étape, les questionnaires élaborés, en prenant en compte les informations issues tant de la littérature que des entretiens, ont été mis à l'épreuve des faits.

c. Enquête proprement dite

Elle s'est déroulée du 04 au 22 mars 2014 en prenant en compte l'échantillon de la population cible tel que présenté dans la rubrique « *Population cible et échantillonnage* ».

Fait à partir des trois (3) questionnaires élaborés à cet effet, elle a permis de collecter des données tant sociodémographiques que celles relatives aux causes et conséquences du travail des enfants qui constituent les principales questions auxquelles ce travail cherche à trouver des approches de solutions. Aussi, les données relatives aux actions menées dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ont été collectées.

Après la collecte des données sur le terrain, ces dernières ont fait l'objet d'un traitement qui vise l'aboutissement à des conclusions valables et à des résultats utiles aussi bien à la communauté scientifique, aux acteurs intervenant

dans la lutte contre le phénomène du travail des enfants qu'à la population en général.

4. MODE DE TRAITEMENT DES DONNÉES

En conformité avec les objectifs visés par cette étude et avec la nature des données collectées grâce à l'observation, à l'entretien et à l'enquête par questionnaires, nous avons opté principalement pour l'analyse statistique qui est précédée d'un dépouillement manuel. Cependant, le traitement des données recueillies par le biais des entretiens ont fait appel à l'analyse de contenu à laquelle nous avons eu également recours.

Après les étapes de dépouillement et d'analyse, nous nous sommes servie des tableurs Microsoft Word et Excel 2007 pour assurer les travaux de mise en forme des résultats.

Comme dans toute activité humaine, la présente étape de cette recherche n'a pas été atteinte sans avoir franchi certaines difficultés dont les plus importantes sont ci-dessous mentionnées.

5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au cours de la réalisation de cette étude, les difficultés majeures auxquelles nous avons fait face sont, entre autres :

- **L'instabilité des enfants**

Les enfants, surtout ceux intervenant dans le secteur du commerce, sont très fréquemment en mouvement. Même ceux travaillant dans les carrières sont préoccupés par leur travail journalier ; ce qui ne facilite pas l'administration des questionnaires. De ce fait, nous sommes obligée de nous conformer à leur programme qui ne garantit toujours pas la tenue des rendez-vous. Cela nous oblige à effectuer plusieurs fois le déplacement avant de pouvoir les rencontrer.

- **La difficulté d'accès aux acteurs impliqués dans le travail des enfants**

Ayant conscience de ce que des actions de lutte contre le phénomène se mènent, les parents, tuteurs ou patrons qui se sentent d'une manière ou d'une autre responsables du travail des enfants, évitent au maximum nos questionnaires.

- **La perte de certains questionnaires déposés**

Lors de nos enquêtes, nous avons été obligée de déposer les questionnaires aux parents, tuteurs ou patrons qui ne sont pas disponibles pour une administration directe. Avec ceux-ci, des rendez-vous sont pris pour la collecte de ces questionnaires remplis. Mais dans la plupart des cas, ces outils de collecte de données ne sont plus retrouvés. Dans ces cas, nous sommes contraintes d'administrer à nouveau les questionnaires à ceux qui sont immédiatement disponibles.

- **La réticence de certains enfants**

Plusieurs enfants, de peur d'être punis ou compte tenu de la considération du travail qu'ils effectuent comme leur unique porte de sortie, refusent de se prêter à nos questions lors de nos premiers contacts. Mais lorsqu'ils sont mis en confiance à partir de la présentation des objectifs visés par nos enquêtes, la majorité finit par y répondre volontairement et avec joie. Cependant, certains enfants opposent leur refus catégorique. Pour cette catégorie d'enfants, il ne vaut plus la peine de répondre aux questionnaires ; car plusieurs personnes passent collecter des informations auprès d'eux, mais ces informations ne contribuent en rien à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ils vont même plus loin en indiquant que ces enquêtes viennent compliquer davantage leurs conditions de vie et de travail. Dans ces cas, nous parvenons à convaincre certains d'entre eux à travers la reprécision du but de notre recherche.

- **La réclamation de moyens financiers**

Il n'était pas rare de rencontrer des parents qui donnent un caractère politique à nos enquêtes. Dans ces conditions, ils réclament de l'argent, sous prétexte que nous sommes payée pour le faire. D'autres se fondent sur leurs conditions de vie pour réclamer de l'argent avant de fournir quelques réponses. Sachant que cela peut constituer un biais pour notre recherche, nous ne nous sommes pas prêtée à ce jeu. Aussi, les moyens financiers disponibles dans le cadre de cette étude ne nous le permettaient d'ailleurs pas.

Ainsi se présentent de façon brève les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontée au cours de ce travail.

Certes, ces difficultés ont ralenti l'allure de ce travail de recherche en matière de temps, mais elles n'ont en aucun cas émoussé notre détermination à parvenir à des résultats fort utiles.

Dans la seconde partie de cette étude, lesdits résultats obtenus sont présentés, analysés et interprétés, juste après une brève présentation du cadre dans lequel les enquêtes se sont déroulées.

DEUXIÈME PARTIE :

Cadre pratique de l'étude, présentation, analyse et interprétation des résultats

CHAPITRE III :
CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE

Le présent travail de recherche portant sur le travail des enfants s'est déroulé dans la Commune de Lokossa. Ainsi, il nous paraît judicieux de faire une brève présentation de cette commune. A cet effet, l'attention est portée essentiellement sur sa situation géographique, l'organisation de son espace communal et son organisation sociale. Les volets emploi, activités commerciales et éducation ne sont pas occultés dans ce chapitre.

1. Situation géographique

La Commune de Lokossa située au Nord - Ouest du Département du Mono, est l'une des six (6) subdivisions administratives que compte ce Département. Elle couvre une superficie de 260 km^2, ce qui représente 16% de la superficie du Mono qui est de 1605 km^2 et 0,23% de la superficie totale du Bénin (112.622km^2).

Elle est limitée au Nord par la Commune de Dogbo dans le Couffo, au Sud par les Communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par le territoire togolais. Lokossa, sa principale ville, est le chef-lieu des départements du Mono et du Couffo. Elle est à 106 km de Cotonou, la capitale économique du Bénin.

La Commune est divisée en cinq (5) arrondissements que sont : Lokossa, Agamè, Koudo, Houin et Ouèdèmè-Adja. Ces arrondissements sont subdivisés en 15 quartiers de ville et en 29 villages, soit un total de 44 localités.

2. Organisation de l'espace communal

A l'exception de Lokossa qui affiche l'allure d'une ville secondaire à caractère agricole, après qu'elle fut érigée en chef-lieu du Département du Mono, par décret n° 292/PCM/MI du 21 octobre 1960, l'ensemble de la

Commune est rural. Même sur les 14 quartiers de ville de Lokossa, c'est seulement sept (7) qui peuvent être considérés comme urbains. Il s'agit de : Glo-Guinkomey, Agonvè-Sogbadji, Takon-Zohoungo, Ahouamey-Dékanmey, Saguè-Zounhouè, Agnivèdji et Tchicomey-Toguèmè. Les Sept (7) autres, à savoir : Guèhounkon, Fongba, Doukonta, Zoungamey, Djèhadji, Atikpéta et Todoga sont à caractère rural, à l'image des quatre (4) arrondissements que sont Agamè, Houin, Koudo, Ouèdèmè-Adja.

3. Organisation sociale

a. *Population, ethnies et religions*

Selon les résultats provisoires du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (INSAE, 2013), la commune de Lokossa compte 104 428 habitants en 2013 contre 77 065 habitants en 2002, soit une croissance de 2,74%. Cette population est composée de plusieurs ethnies qui cohabitent. Les principaux groupes socio-culturels rencontrés sont les Kota-fon, les Adja, les Mina, les Fons.

En ce qui concerne les religions, il est à souligner que le christianisme est la religion la plus pratiquée dans cette région du Bénin. Il s'agit notamment des chrétiens Catholiques, des Protestants, des évangéliques et des Célestes. En dehors du christianisme, l'Islam et le Vodoun y sont également pratiqués.

b. *Système de parenté*

En matière de mariage, on en distingue trois (3) formes : le mariage coutumier, le mariage moderne et l'union libre.

Pour ce qui est du mariage coutumier, il est surtout célébré lors de la remise de la dot à la famille de la mariée. Par cet acte, le couple est déclaré marié et peut vivre ensemble.

Quant au mariage moderne, il y en a de deux (2) types. Il s'agit du mariage civil et de celui religieux. Le premier est célébré par les autorités municipales

(Maire, Adjoints au Maire et les chefs d'Arrondissement) tandis que le second est célébré par les autorités religieuses (Prêtres, Pasteurs, Imams).

L'union libre est le type de mariage le plus fréquent dans la commune de Lokossa. Elle est suivie du mariage coutumier et du mariage religieux. Quant au mariage civil, il n'est célébré que par quelques intellectuels qui le font surtout pour des motivations administratives.

4. Emploi

A Lokossa comme dans la plupart des communes du département du Mono, la situation de l'emploi se présente sous deux (2) principales formes :

- les chômeurs et les gens qui cherchent un premier emploi sont légion dans la couche jeune grossie par la vague des jeunes diplômés sortis des écoles ou ayant fini leur apprentissage. Tous ceux-là ou du moins ceux qui ont une certaine marge financière se reconvertissent dans le taxi-moto urbain ou péri-urbain ;
- les salariés permanents représentant environ 2,7% de la population de Lokossa se retrouvent en partie dans le secteur formel alors que les indépendants (près de 82%) sont tous dans le secteur informel.

5. Commerce

a. Les marchés

Il n'existe pas beaucoup de grands commerçants dans la Commune de Lokossa mais la population s'adonne à des activités génératrices de revenus telles que le petit commerce, l'exploitation de divers établissements de négoce, le transport des personnes et des biens par auto et par taxi-moto. Il convient de signaler que le secteur est de plus en plus envahi par une légion d'Ibo (communauté commerçante nigériane). La Commune de Lokossa abrite quelques marchés et gares routières.

En ce qui concerne les marchés, on compte : - deux (2) dans la ville de Lokossa (marchés Nesto d'Almeida et Escale) - un (1) à Agamè - un (1) à

Ouèdèmè - un (1) à Houin - un (1) à Tozounmè (Arrondissement de Koudo) - un (1) à Agnito (Arrondissement de Koudo).

Les plus importants sont ceux de Lokossa (marché Nesto d'Almeida), d'Agamè, de Ouèdèmè et de Houin. Celui de Lokossa a une vocation régionale et a besoin d'être réhabilité en vue de jouer correctement son rôle. Dans ce cadre, il faut noter qu'il a déjà fait l'objet d'une étude architecturale initiée par la Commune et des efforts sont consentis par les autorités municipales en matière de construction de hangars et autres.

b. Autres secteurs

En matière industrielle, ce qui fait la fierté de la Commune de Lokossa, est incontestablement la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) et la Compagnie Béninoise de Textiles (CBT), fruits de la coopération sino-béninoise. Ces deux (2) usines sont d'envergure sous-régionale et leur potentiel en personnel est respectivement de 800 et 1000 agents. Leur contribution notamment celle de la SITEX au Budget de la Commune est très appréciable mais à ce niveau, on note déjà un amenuisement drastique des ressources de la Commune à cause des difficultés persistantes que traverse ladite société.

Quant à la Compagnie Béninoise des Textiles (CBT), elle est exonérée de toutes taxes pour cinq (5) ans conformément aux dispositions du Décret n°2000-86 du 21 février 2000 portant agrément de la Compagnie Béninoise des Textiles au régime ‘‘C’’ du code des investissements.

Lokossa dispose également d'une usine qui autrefois traitait les dérivés du palmier à huile mais qui se trouve aujourd'hui désaffectée : c'est le Complexe Agro-Industriel de Houin-Agamè. On note aussi à Lokossa plusieurs usines privées de transformation du bois (Scierie), des fabriques de glace, des boulangeries et autres.

6. Education

Dans le domaine de l'éducation, tous les ordres d'enseignement sont représentés dans la Commune de Lokossa : des enseignements maternel et primaire à l'enseignement supérieur en passant par le secondaire (général, technique et professionnel).

En ce qui concerne les enseignements maternel et primaire, ils relèvent de la compétence propre de la Commune, conformément aux lois de la décentralisation notamment dans les domaines de la construction, des réfections et des équipements.

Il faudrait saluer ici les mesures incitatives prises par le Gouvernement non seulement pour promouvoir et encourager la scolarisation des jeunes filles, mais aussi et surtout pour prendre en charge les frais d'écolage de tous les élèves des écoles primaires publiques ; ce qui a eu un impact très positif sur le taux déscolarisation. L'ex-circonscription urbaine qui n'est pas restée en marge de cet effort de promotion de l'éducation, a fait construire des écoles et en a équipé plusieurs en tables-bancs.

Toutefois, beaucoup reste à faire notamment dans l'amélioration de manière générale du taux de scolarisation et dans la construction et l'équipement de salles de classes dans les écoles déjà créées. Quant aux nouvelles créations réclamées dans certaines localités, il convient de s'y engager avec beaucoup de circonspection, pour éviter de créer des écoles dont le fonctionnement serait difficile à assurer.

Par ailleurs, le problème le plus préoccupant est celui de manque d'enseignants qualifiés. La solution d'enseignants dits ‘‘contractuels locaux’’ qui est actuellement adoptée n'est pas la meilleure et hypothèque dangereusement l'avenir de l'école.

Ainsi se présente de façon synthétique la commune de Lokossa.

CHAPITRE IV :

PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Au terme des enquêtes de terrain, nous sommes parvenue à des résultats dont le point est fait dans le présent chapitre. C'est donc dans cette partie du travail que les données collectées sont analysées et interprétées. Les suggestions à l'endroit des différents acteurs intervenant dans le domaine du travail des enfants viennent mettre un terme à ce chapitre.

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Cette section présente en premier lieu, les données sociodémographiques de l'échantillon de l'étude qui sont non moins importantes dans la compréhension du phénomène du travail des enfants. En second lieu, les données relatives tant aux causes et conséquences du travail des enfants à Lokossa qu'aux actions menées ont été abordées. La répartition des différentes cibles est représentée sous la forme de graphiques réalisés à partir des tableaux de l'annexe II. Les chiffres qui y figurent représentent des fréquences.

a. Données sociodémographiques

Ces données permettent d'avoir une idée sur les caractéristiques des acteurs intervenant d'une manière ou d'une autre dans l'exploitation du travail des enfants. Elles concernent essentiellement le sexe, l'âge, le niveau d'instruction de l'ensemble de ces acteurs, ainsi que les secteurs d'activités des enfants, leurs conditions sociales, la situation matrimoniale de leurs parents et le nombre d'enfants que ces derniers ont à charge.

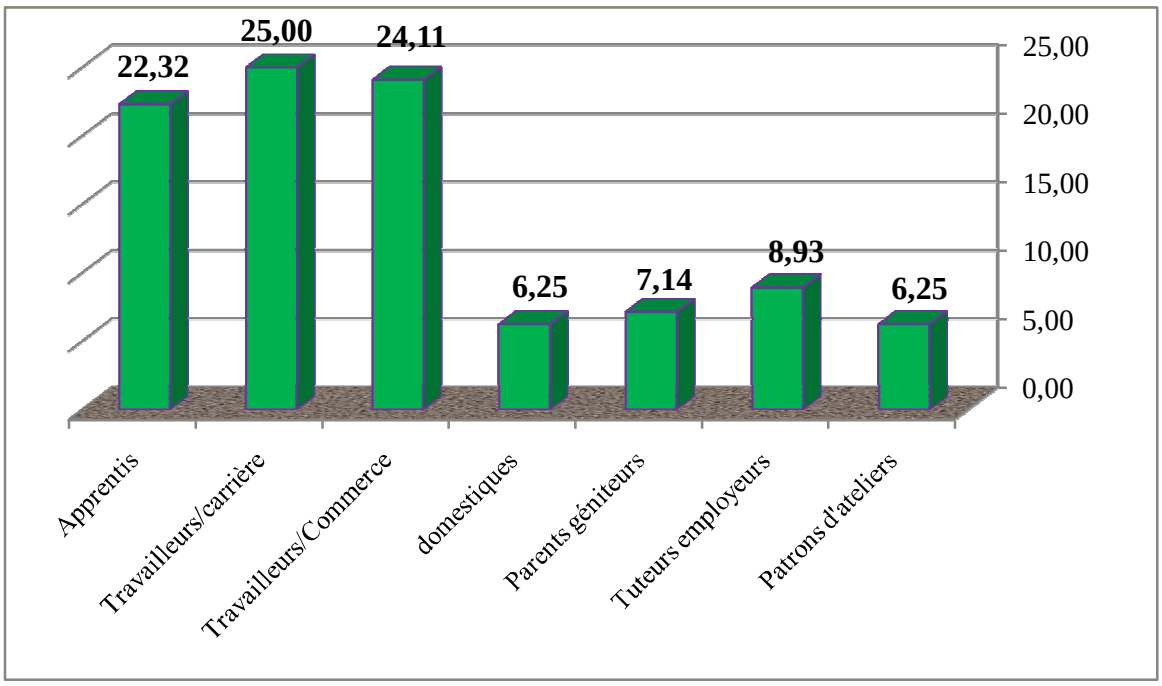

Graphique I : Composition de l'échantillon d'étude

Comme précisé dans l'approche méthodologique de l'étude, les données ont été collectées auprès d'un échantillon de 112 personnes composé de 25% d'enfants travaillant dans les carrières de graviers et de24,11% d'enfants exerçant dans le secteur du commerce. Les enfants apprentis de même que les enfants domestiques sont respectivement représentés à 22,32% et à 6,25%. Les parents géniteurs de ces enfants représentent quant à eux 7,14% de l'échantillon. Les adultes au service desquels sont les enfants et les patrons des enfants apprentis font respectivement 8,93% et 6,25%.

L'échantillon ainsi représenté comporte tant des femmes (ou filles) que des hommes (ou garçons). L'illustration fait l'objet du graphique suivant.

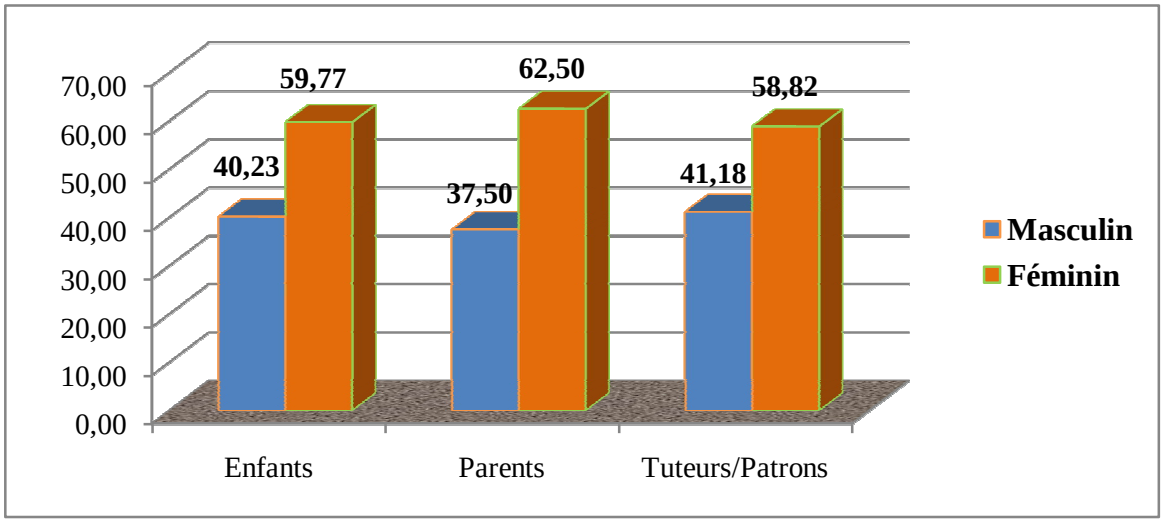

Graphique II : Répartition des enquêtés selon leur sexe

Ce graphique montre que 59,77% des enfants travailleurs ciblés par notre étude sont de sexe féminin et les 40,23% restant sont des garçons.

Quant aux parents d'enfants enquêtés, le taux de femmes est de 62,50% contre 37,50% d'hommes.

Du côté des tuteurs ou parents d'enfants, le nombre de femmes vient également en premier lieu, avec 58,82% contre 41,18% d'hommes.

Ainsi, les personnes impliquées dans le travail des enfants à Lokossa auxquelles notre étude a pu accéder sont majoritairement de sexe féminin.

Mais qu'en est-il du niveau d'instruction de cette population cible ?

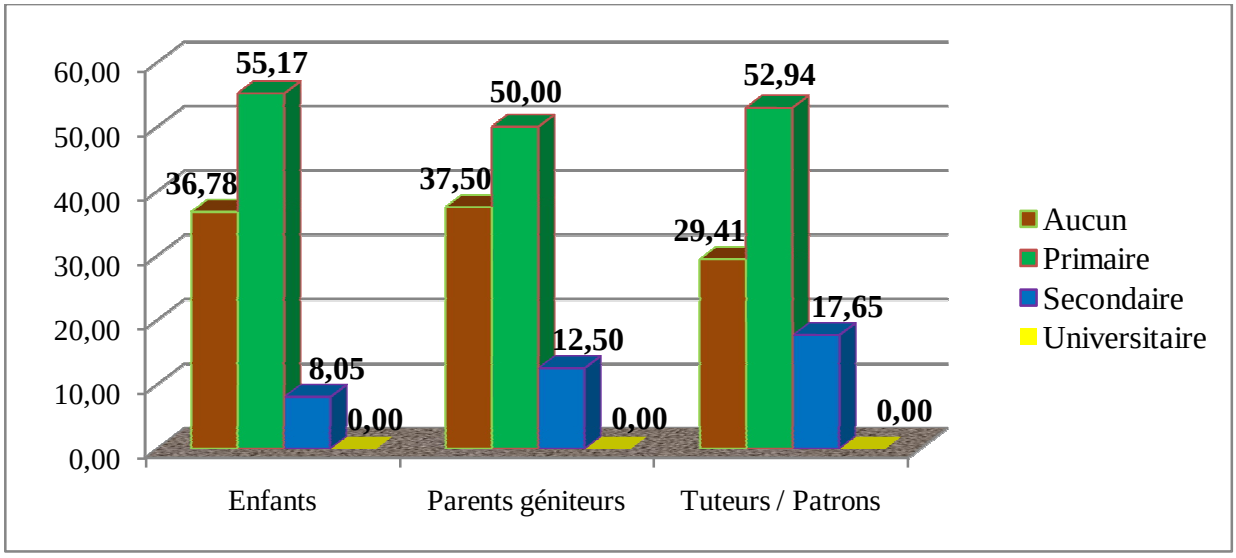

Graphique III : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction

Comme cela se lit à travers l'histogramme ci-dessus, la majorité des personnes impliquées dans le travail des enfants n'ont pas un niveau élevé d'instruction. En effet, 55,17% des enfants contre 52,94% des tuteurs ou patrons n'ont que le niveau primaire. De même, 50% des parents géniteurs des enfants travailleurs ont le niveau primaire.

Par rapport à ceux qui ont pu franchir le niveau primaire, ils ne sont que d'un pourcentage de 37,50% chez les parents géniteurs des enfants travailleurs, 36,78% chez les enfants travailleurs eux-mêmes et 29,41% de tuteurs ou patrons de ces enfants.

Par contre, les acteurs illettrés sont très peu nombreux, c'est-à-dire 17,65% de tuteurs/patrons, 12,50% de parents géniteurs et 8,05% d'enfants.

Se référant spécifiquement aux enfants, nous allons nous attarder sur les tranches d'âge qui sont les plus touchés par ce phénomène de travail auquel ils sont soumis.

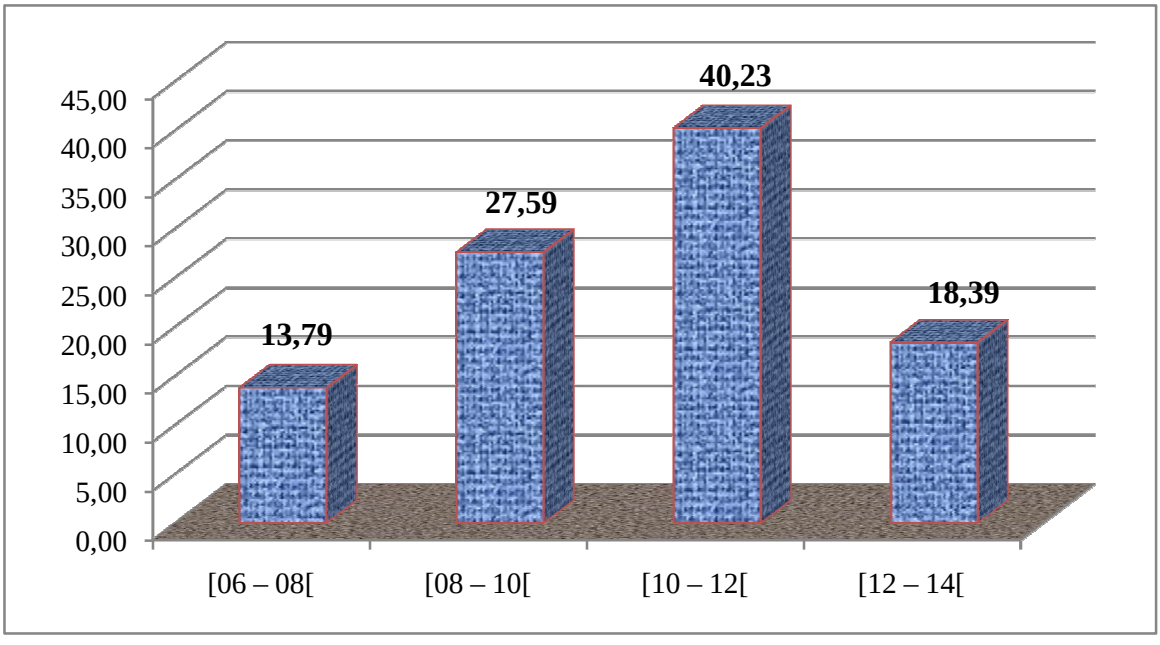

Graphique IV : Répartition des enfants selon leur âge

Ce graphique montre que les enfants qui travaillent à Lokossa sont majoritairement de tranche de 10 à 12 ans (40,23%). Cette tranche est suivie de

celle de 8 à 10 ans, avec une fréquence de 27,59%. Les enfants de 6 à 8 ans et ceux de 12 à 14 ans qui représentent respectivement 13,79% et 18,39% des enquêtés de cette étude, sont les moins nombreux.

Qu'en est-il de l'âge des parents de ces enfants travailleurs et des tuteurs et patrons qui les exploitent dans divers secteurs d'activités ?

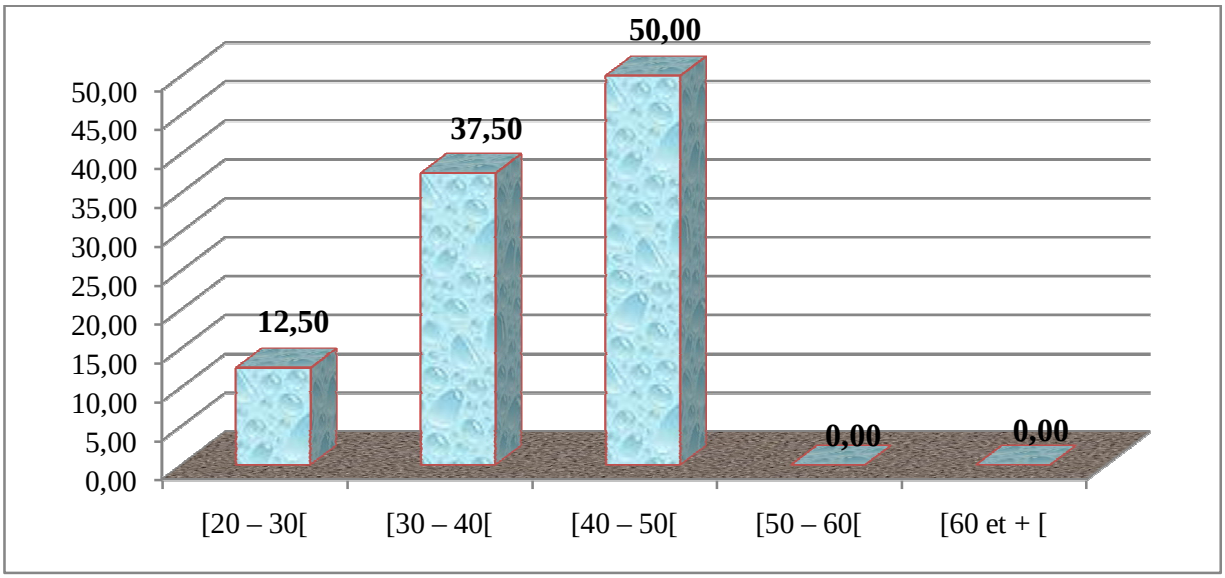

Graphique V : Répartition des parents, tuteurs et patrons d'enfants selon leur âge

A travers cette figure, il se révèle que 50% des parents, tuteurs et patrons des enfants travailleurs sont de la tranche de 40 à 50 ans. Par contre, ceux dont l'âge varie de 30 à 40 ans sont d'une fréquence de 37,50%. Les moins nombreux de cette catégorie d'enquêtés sont ceux de la tranche de 20 à 30 ans qui ne représentent que 12,50%.

Parlant des géniteurs des enfants travailleurs, il se pose la question qui est de savoir si ceux-ci vivent avant de laisser leurs enfants travailler dans divers secteurs d'activités à des âges très peu indiqués.

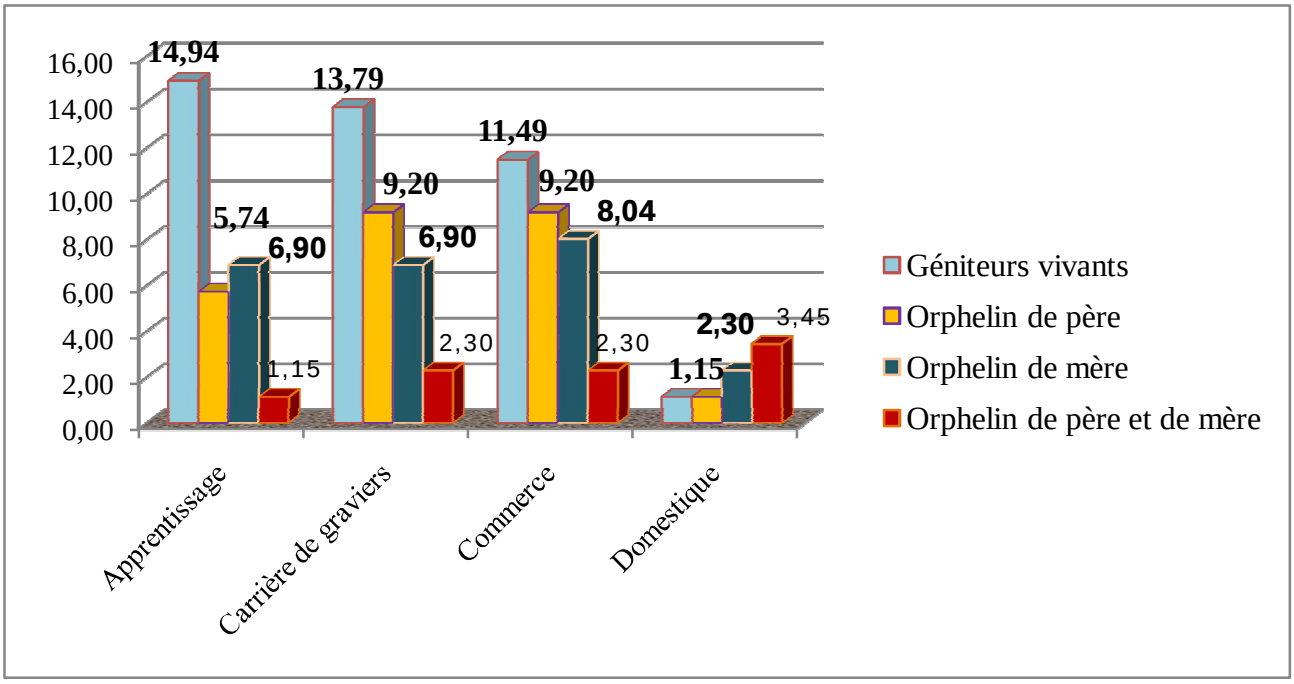

Graphique VI : Répartition des enfants selon leurs secteurs d'activités en fonction de leurs conditions sociales

Contrairement à ce que l'on peut imaginer de façon brute, les parents des enfants intervenant dans les grandes catégories d'activités telles que l'apprentissage, le travail dans la carrière de graviers et le commerce sont en vie. C'est seulement les enfants exploités en tant que domestiques qui sont pour la plupart des orphelins de père et mère.

Quant aux enfants qui sont orphelins de père, ils sont à 9,20% dans respectivement, le secteur du travail dans la carrière de graviers et celui du commerce puis à 5,74% des apprentis ; alors qu'ils ne représentent que 1,15% des enfants domestiques.

Les enfants orphelins de mère, pour leur part, se retrouvent beaucoup plus dans les secteurs du commerce (8,04%), du travail dans la carrière du graviers (6,90%) et de l'apprentissage de métier (6,90%).

En ce qui concerne les orphelins de père et de mère, ils sont très peu nombreux par rapport au trois (03) premières catégories précédemment mentionnées. En effet, ils ne représentent que 3,45% de l'ensemble des enfants enquêtés dans le secteur du travail de domestique, 2,30% tant dans la catégorie

des enfants qui travaillent dans les carrières de graviers que dans celle des enfants intervenant dans le commerce. Mais ils ne sont qu'à un pourcentage de 1,15% dans le domaine de l'apprentissage.

Il est également important de savoir combien sont, ces enfants travailleurs qui ne vivent pas avec l'un ou l'autre de leurs géniteurs.

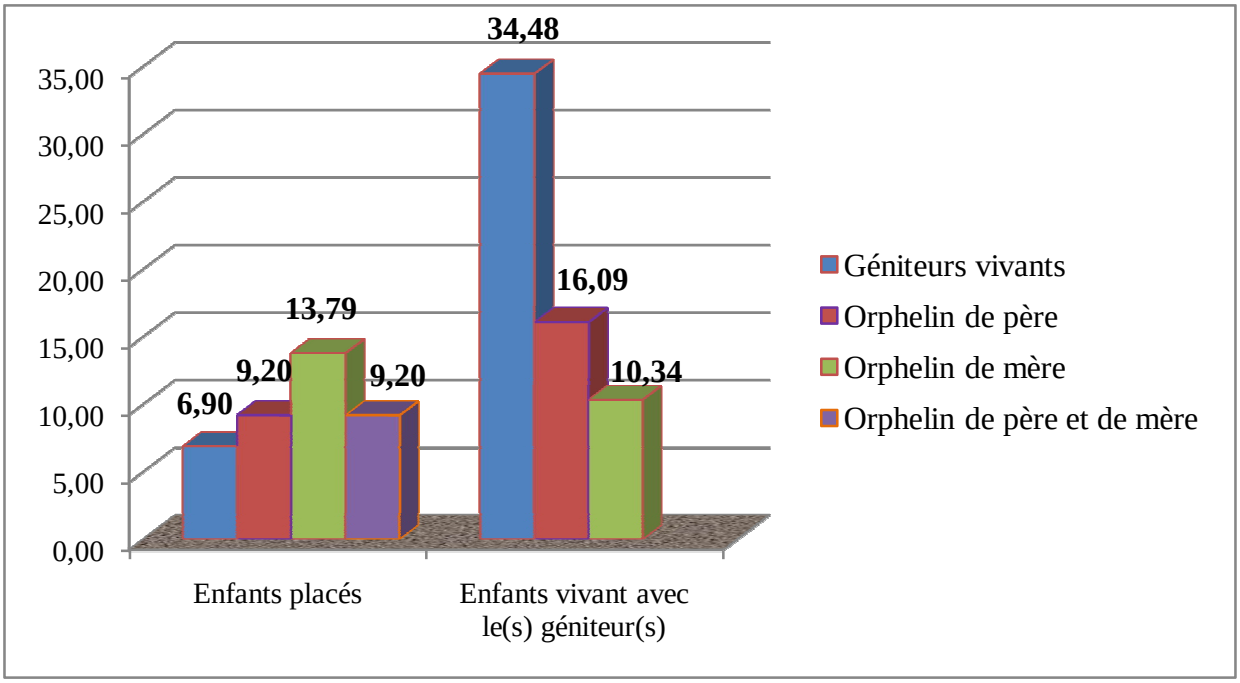

Graphique VII : Répartition des enfants selon leurs conditions sociales

La majorité des enfants travailleurs (34,48% de l'ensemble des enfants enquêtés) qui ont leurs géniteurs en vie, vivent avec eux et seulement 6,90% de cette catégorie d'enfants sont placés auprès des tuteurs. Par contre, 13,79% des orphelins de mère sont des enfants placés alors que 10,34% de ces enfants vivent avec le géniteur vivant (le père). Tout comme les enfants orphelins de père, les orphelins complets qui sont placés auprès des tuteurs représentent 9,20% des enfants enquêtés.

Venons à présent à la situation matrimoniale des parents de ces enfants.

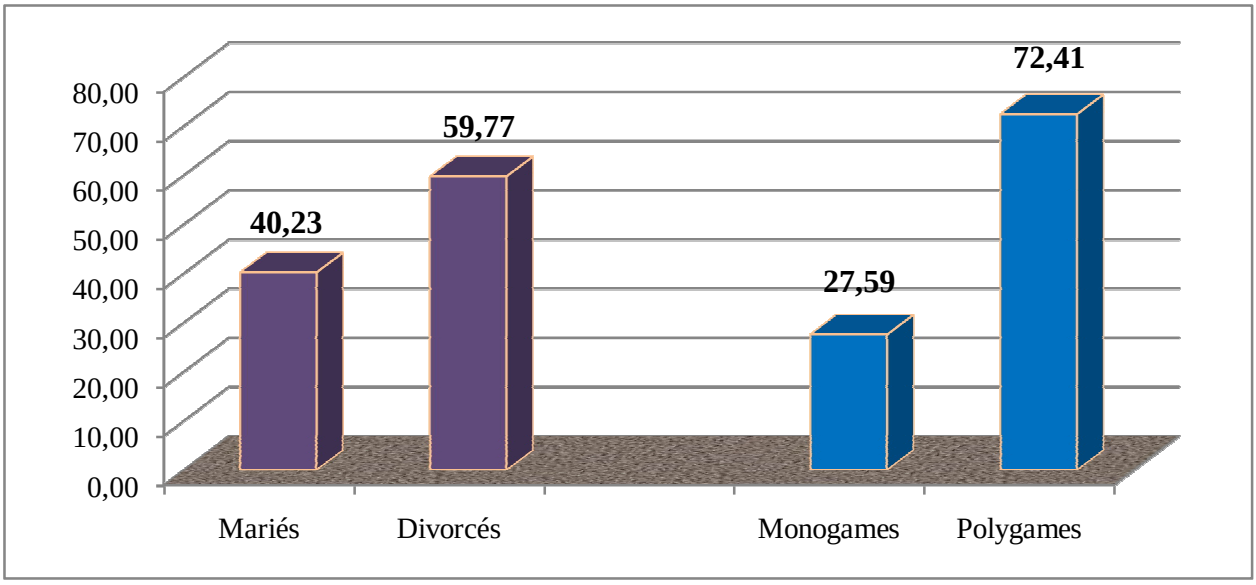

Graphique VIII : Répartition des enfants selon la situation matrimoniale de leurs parents

L'illustration de la situation matrimoniale des parents d'enfants travailleurs à travers le graphique VIII fait ressortir que plus de la moitié de ces enfants proviennent des couples divorcés (59,77% contre 40,23% de parents mariés).

Par ailleurs, la majeure partie de ces géniteurs (parlant des pères) d'enfants travailleurs (72,41%) sont des polygames. Les 27,59% restants sont des monogames.

Ces parents d'enfants travailleurs, monogames ou non, ont fait un certain nombre d'enfants qu'ils sont appelés à prendre en charge.

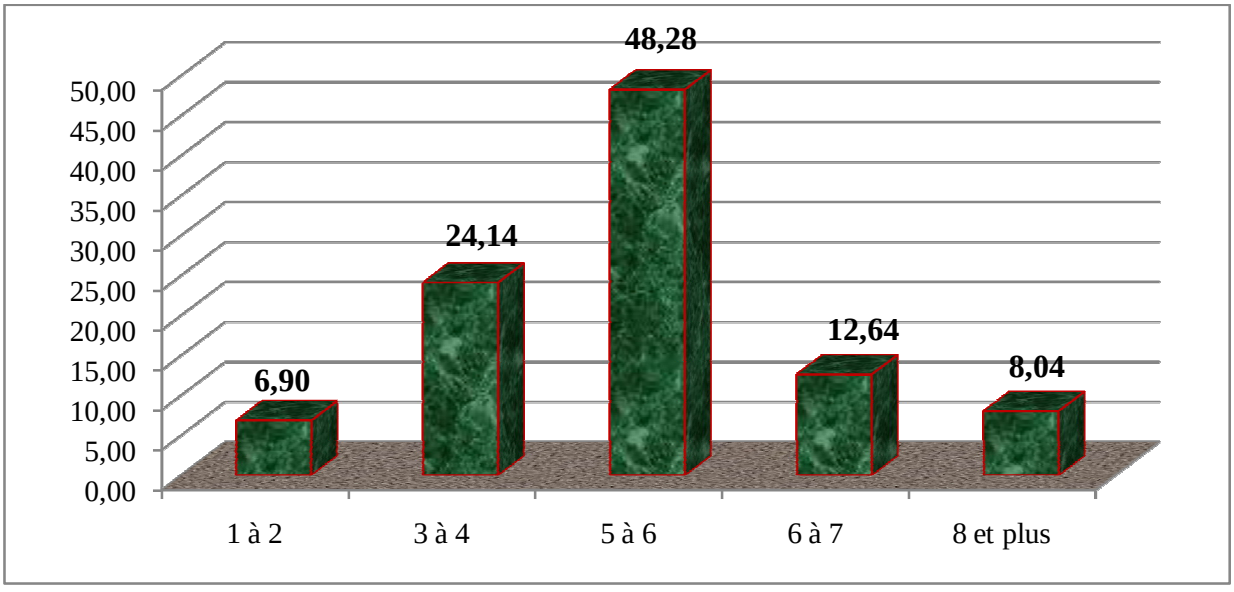

Graphique IX : Répartition des enfants selon le nombre d'enfants de leurs parents

Comme le présente le graphique IX, la majorité des enfants qui travaillent sont issus des couples qui ont en moyenne cinq (5) à six (6) enfants (48,28%). Ils proviennent aussi dans une proportion de 24,14% des couples ayant trois (3) à quatre (4) enfants à prendre en charge. Il y en a également qui proviennent des couples qui ont un (1) à deux (2) ou entre six (6) et sept (7) et même plus de huit (8) enfants mais ils sont en nombre peu important.

Après cet aperçu des caractéristiques de la population cible, qui peuvent être, d'une manière ou d'une autre, des facteurs sous-tendant le travail des enfants dans cette localité, l'étude se focalise sur le travail des enfants proprement dit.

b. Données relatives au travail des enfants proprement dit

En plus des données sociodémographiques, nos enquêtes sur le terrain ont fait ressortir les conditions de travail des enfants, les facteurs qui sont à la base de cette pratique, ses conséquences sur les enfants, leurs parents et la population en général, les actions menées dans le cadre de la lutte contre le phénomène et leur perception par les tuteurs et patrons d'enfants.

Dans ce cadre, la moyenne de temps que passent les enfants à travailler dans une journée est avant tout présentée.

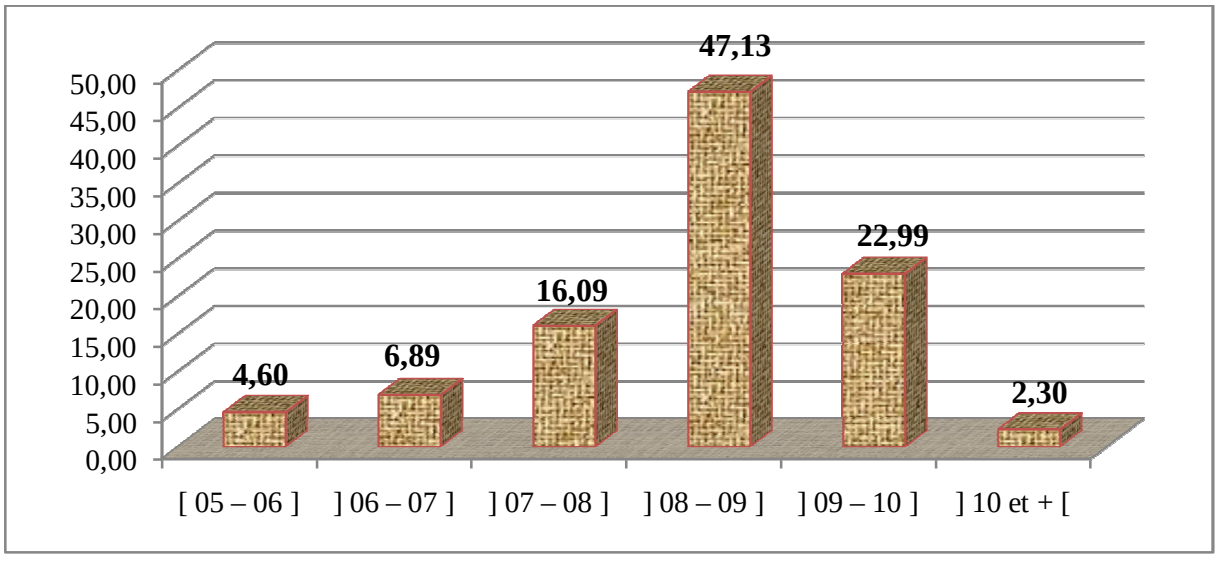

Graphique X : Répartition des enfants selon la durée de travail par jour

Le graphique ci-dessus montre que la majorité des enfants (47,13%) travaillent durant environ huit (8) à neuf (9) heures de temps. Ceux qui travaillent pendant neuf (9) à dix (10) heures de temps représentent 22,99% des enfants ayant pris part à l'enquête de cette étude.

Par ailleurs, les enfants qui passent moins de sept (7) heures au travail et ceux travaillant pendant plus de dix (10) heures de temps sont peu nombreux.

Aussi bien les caractéristiques des enfants travailleurs que les conditions dans lesquelles ils travaillent suscitent la curiosité quant aux facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène que constitue le travail des enfants.

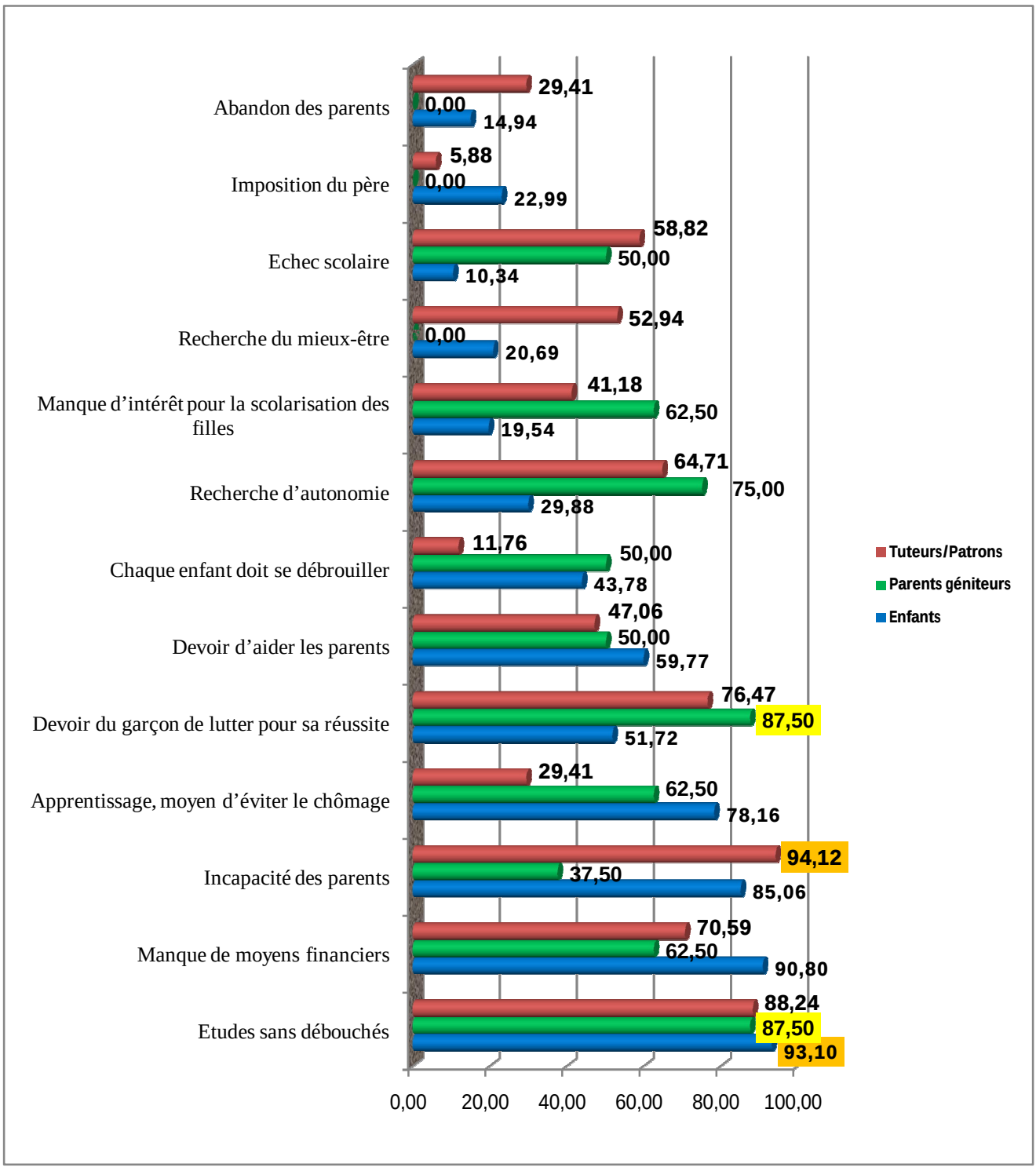

Graphique XI : Répartition des enquêtés selon les facteurs à la base du travail des enfants

Par rapport aux facteurs qui peuvent être à la base de la pratique du travail des enfants à Lokossa, lorsque la question est directement posée à la population cible, ces éléments qu'illustre le graphique ci-dessus ont été collectés.

En effet, il est lisible à travers cette figure que pour 87,50% des parents d'enfants, la pratique du travail des enfants s'expliquent respectivement par le

fait que les études n'offrent presque plus des débouchés sûrs et la perception des petits garçons comme des personnes qui ont le devoir de lutter pour réussir leur vie. En dehors de cette catégorie de parents, d'autres évoquent la recherche d'autonomie dont les enfants font preuve (75%), le manque d'intérêt pour la scolarisation des filles (62,50%), la considération de l'apprentissage comme un moyen d'éviter le chômage (62,50%), le manque de moyens financiers pour la prise en charge des enfants (62,50%).

Par ailleurs, 50% des parents d'enfants trouvent que la perception des enfants comme ayant le devoir de porter d'aide à leurs parents quel que soit leur âge, l'idée selon laquelle chaque enfant doit se débrouiller pour survivre et l'échec scolaire sont des facteurs qui expliquent le travail des enfants dans leurs localités. C'est seulement 37,50% qui désignent l'incapacité des parents à prendre en charge leurs progénitures comme un facteur qui sous-tend le travail des enfants.

En ce qui concerne les tuteurs et/ou patrons d'enfants travailleurs, ils évoquent majoritairement l'incapacité des parents à prendre en charge leurs progénitures (94,12%). En plus de ce facteur, ils sont 88,24% à mentionner le manque de débouchés après les études, 70,59% à pointer du doigt accusateur le manque des moyens financiers pour la prise en charge des enfants par leurs géniteurs, 64,71% à considérer la recherche d'autonomie dont les enfants font preuve comme source de travail des enfants. Dans le même ordre d'idées, 58,82% de ces tuteurs et/ou patrons mettent l'accent sur l'échec scolaire alors que l'attention de 52,94% d'entre eux est portée sur la recherche du mieux-être par les enfants. Par contre, ils sont moins de 50% à faire mention des facteurs tels que : le devoir des enfants à aider leurs géniteurs (47,06%), le manque d'intérêt pour la scolarisation des filles (41,18%), la considération de l'apprentissage comme un moyen d'éviter le chômage (29,41%), l'abandon des enfants par leurs parents (29,41%), le devoir de chaque enfant à se débrouiller (11,76%), l'imposition du travail aux enfants par leurs parents (5,88%).

Les enfants quant à eux, mettent principalement l'accent sur les facteurs tels que : l'absence de débouchés après les études (93,10%) , le manque de moyens financiers pour leur scolarisation ou leur prise en charge en général (90,80%), l'incapacité des parents à les prendre en charge (85,06%), la considération de l'apprentissage comme un moyen de lutte contre le chômage par leurs parents (78,16%), la perception du garçon comme responsable de sa propre réussite sociale (51,72%), la perception de l'aide aux parents comme étant un devoir des enfants (59,79%). Par contre, très peu d'enfants (moins de 50%) considèrent les facteurs tels que le devoir de se débrouiller pour survivre (43,78%), la recherche d'autonomie (29,88%), le manque d'intérêt pour la scolarisation des filles (19,54%), la recherche du mieux-être (20,69%), l'échec scolaire (10,34%) comme causes du travail auquel ils sont soumis. Ces facteurs sont pourtant mentionnés par plus de 50% des parents et tuteurs/patrons.

Lorsque les tuteurs et patrons qui exploitent les enfants sont interrogés par rapport aux raisons pour lesquels ils accueillent des enfants à bas âge pour les mettre à leur service, ils donnent des réponses qu'illustre le graphique ci-dessous.

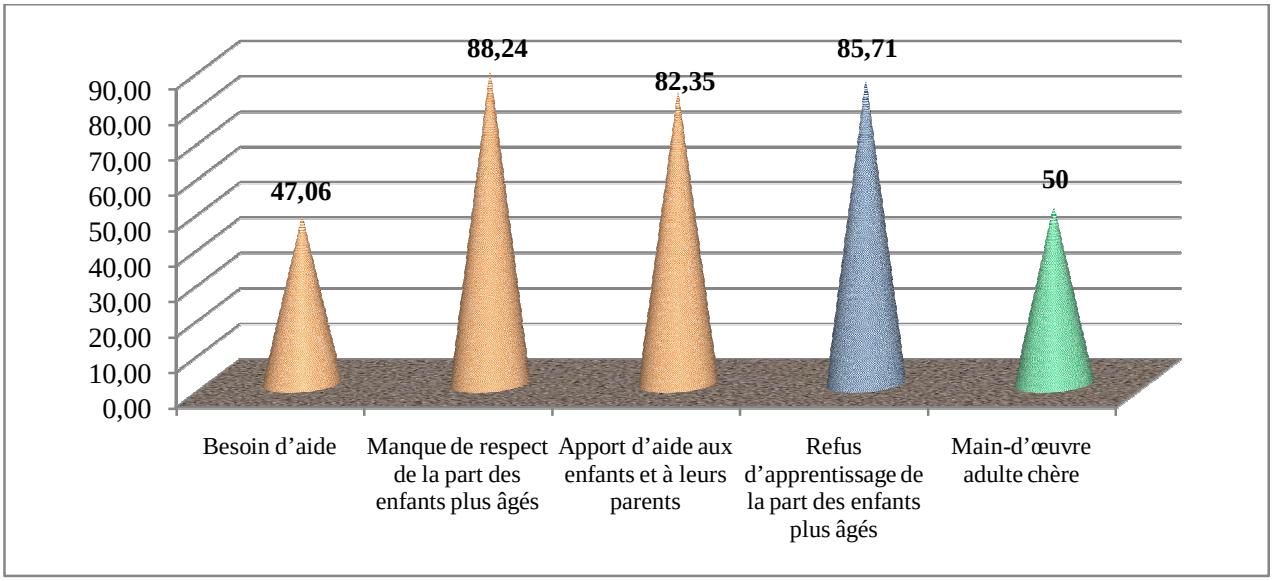

Graphique XII : Répartition des tuteurs et patrons d'enfants selon les raisons d'accueil des enfants au travail

Données fournies par les patrons d'ateliers uniquement
Données fournies par les tuteurs uniquement

Nombreux sont des tuteurs et patrons bénéficiaires du travail des enfants qui avancent que les raisons telles que le manque de respect de la part des enfants plus âgés lorsqu'ils les accueillent pour leurs services (selon 88,24%), l'apport d'aide aux enfants et à leurs parents (selon 82,35%) justifient l'accueil des enfants au travail à bas-âge. Mais ce n'est que 47,06% de ces tuteurs et patrons qui parviennent à avouer que c'est pour leur propre besoin dans l'exercice de leurs activités qu'ils accueillent ces enfants qui participent activement à la bonne marche des activités en question.

Pour ce qui est de l'apprentissage précoce des enfants, 85,71% des patrons d'ateliers trouvent que c'est parce que les enfants plus âgés refusent l'apprentissage qu'ils préfèrent recevoir des enfants à bas âge en qualité d'apprentis.

Pour leur part, les tuteurs sont 50% à justifier l'exploitation du travail des enfants par la cherté de la main-d'œuvre des adultes.

Quels que soient les facteurs ou raisons qui ont conduit au travail des enfants, il engendre évidemment des conséquences.

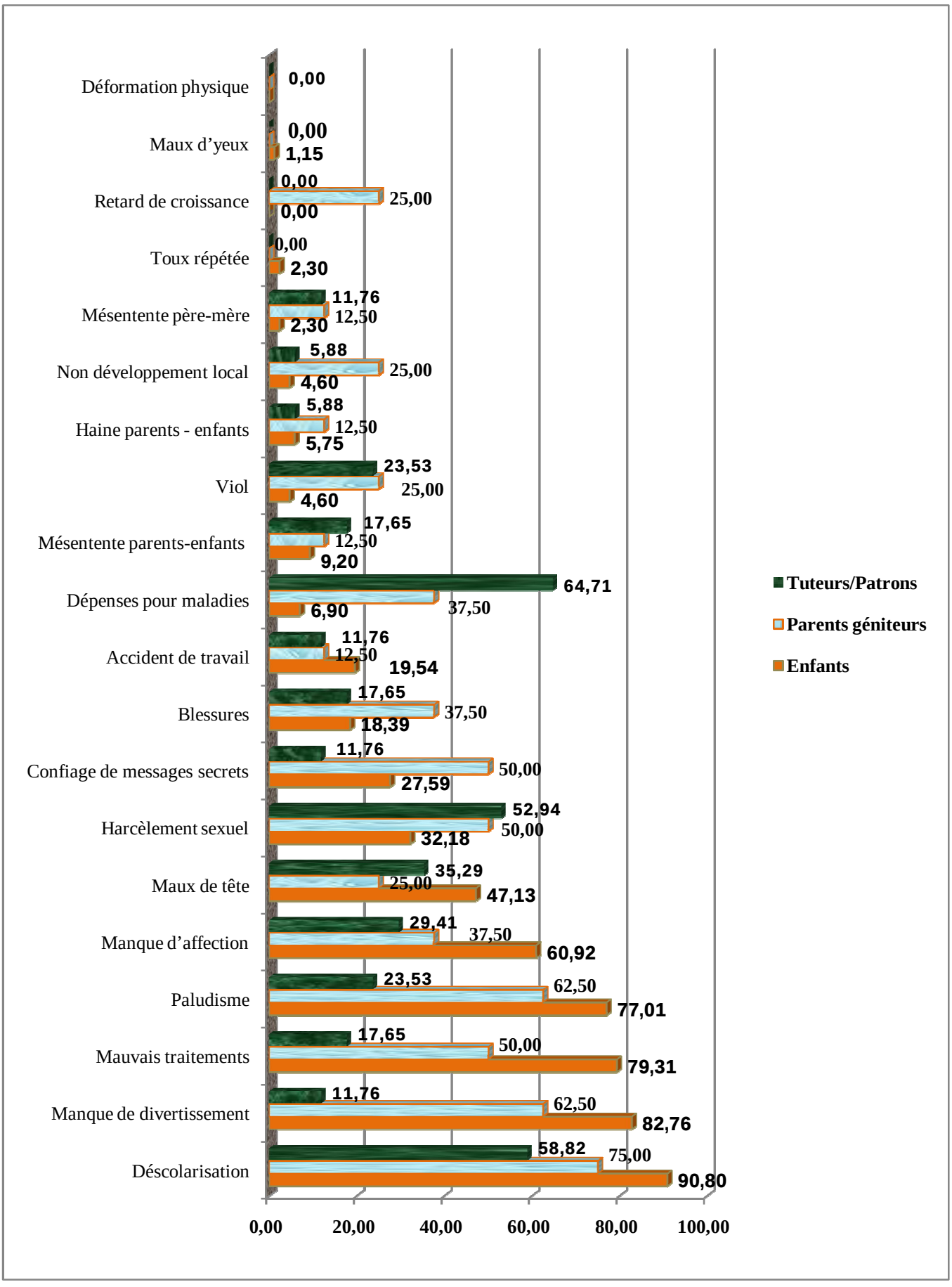

Graphique XIII : Répartition des enquêtés selon les conséquences du travail des enfants

Que ce soit les parents, les tuteurs et/ou patrons ou les enfants, ils sont tous conscients de ce que le travail des enfants engendre des conséquences de divers ordres.

En effet, 90% des enfants contre 75% des parents d'enfants et 58,82% des tuteurs ou patrons reconnaissent que le travail des enfants entraine la déscolarisation des enfants.

Pour ce qui concerne le manque de divertissement en tant que conséquence du travail des enfants, même si les tuteurs ne le considèrent pas en tant que tel, 82,76% des enfants contre 62,50% des parents d'enfants en sont conscients. Aussi, les mauvais traitements des enfants constituent selon 79,31% des enfants et 50% des géniteurs d'enfants, l'une des conséquences courantes du travail des enfants. Par contre, très peu de tuteurs et de patrons en font mention.

Au moment où 77,01% d'enfants et 62,50% de leurs géniteurs citent le paludisme comme conséquence du travail des enfants, seulement 23,53% des tuteurs et patrons d'enfants le considère en tant que tel.

Dans ce même contexte, 60,92% des enfants travailleurs affirment qu'ils sont exposés au manque d'affection alors qu'il n'y a que 37,50% des géniteurs contre 29,41% des tuteurs et patrons qui classent le manque d'affection parmi les conséquences du travail des enfants.

Pour leur part, 52,94% des tuteurs et patrons contre 50% des géniteurs et 32,18% des enfants reconnaissent que le travail des enfants expose ces derniers au harcèlement sexuel.

En outre, la communication des secrets personnels aux tierces personnes est évoquée par 50% des géniteurs alors que peu d'enfants et de tuteurs et/ou patrons font cas de cette conséquence.

Au nombre des conséquences, il y a également les dépenses occasionnées par les maladies dont souffrent certains enfants que 64,71% des tuteurs et/ou

patrons évoquent. Quant aux enfants et à leurs géniteurs, ils sont respectivement 6,90% et 37,50% à mentionner cette conséquence.

En dehors de ces conséquences principalement évoquées par les uns et les autres, acteurs du travail des enfants, d'autres conséquences en sont également soulignées, mais avec des fréquences strictement inférieures à 50%. Il s'agit entre autres, des maux de tête, des blessures, des accidents de travail, du viol, de la mésentente entre parents et enfants, de la haine entre parents et enfants, du non développement local, de la mésentente père-mère et du retard de développement des enfants.

La manifestation du travail des enfants sous différentes formes et les causes et conséquences de ce phénomène qui sont présentées dans le présent chapitre ne témoignent pas de l'inexistence des actions de lutte contre le travail des enfants. C'est donc dire que des actions sont bien évidemment menées dans la commune de Lokossa comme dans beaucoup de communes du Bénin afin de réduire et dans la mesure du possible éradiquer cette forme d'exploitation des enfants. Celles auxquelles nos enquêtes ont permis d'avoir accès sont présentées dans la rubrique ci-dessous.

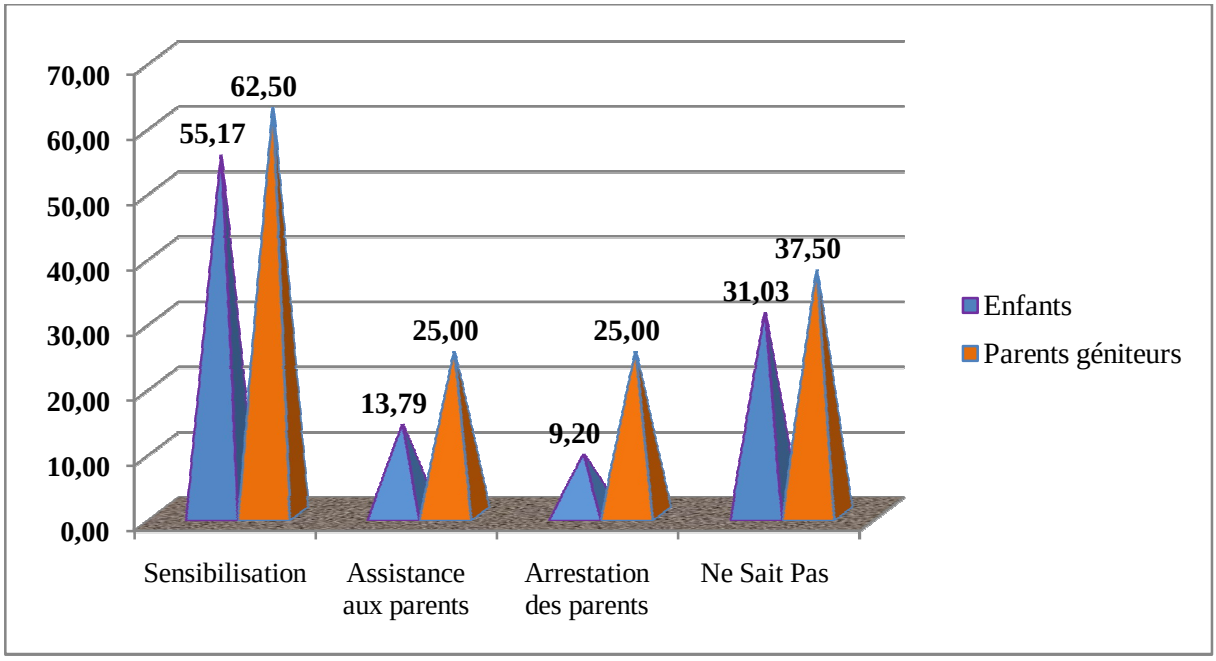

Graphique XIV : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les actions de lutte contre le travail des enfants

La majorité des enfants et parents géniteurs d'enfants, à savoir 55,17% des enfants contre 62,50% des parents, ont connaissance des actions de sensibilisation qui sont menées dans l'optique de lutter contre le travail des enfants. L'assistance financière ou matérielle portée aux parents d'enfants et l'arrestation de certains de ceux qui sont impliqués dans l'introduction des enfants dans des travaux dangereux ou à abolir notamment, sont également évoquées. Dans le même temps, 37,50% des parents géniteurs contre 31,03% des enfants estiment ne rien savoir des actions qui sont menées dans ce cadre.

Les différentes actions menées en vue de mettre fin au travail des enfants sont diversement appréciées par les tuteurs et les patrons à qui profite la pratique.

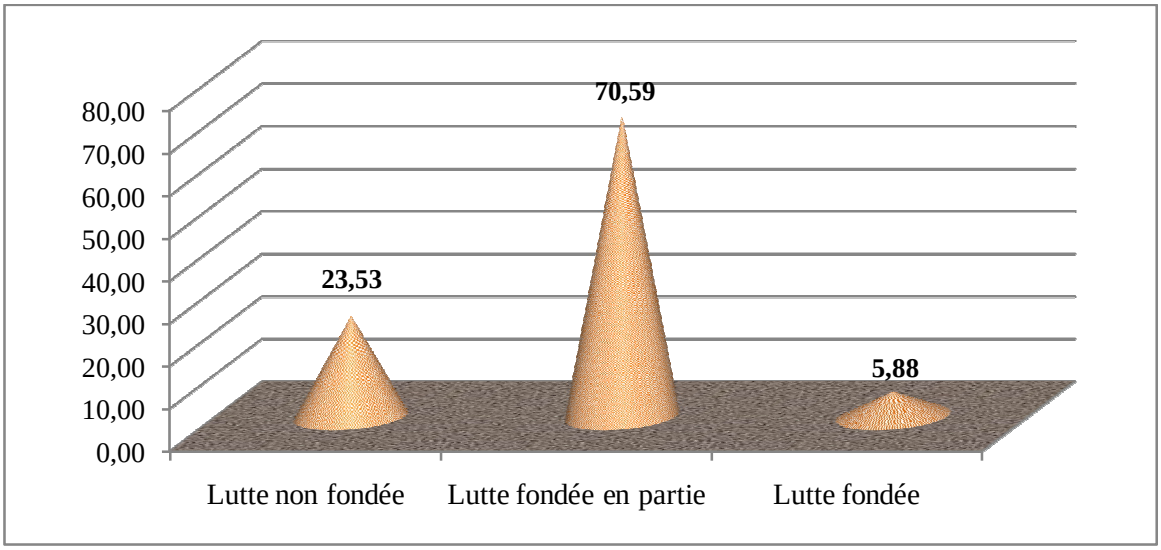

Graphique XV : Répartition des tuteurs et patrons selon leur perception de la lutte contre le travail des enfants

A travers ce graphique n° XV, il se révèle que la majorité des tuteurs et patrons d'enfants, c'est-à-dire 70,59% trouvent la lutte contre le travail des enfants fondée en partie alors que pour 23,53% de cette même cible, la lutte n'est pas fondée. C'est seulement 5,88% de cette catégorie d'enquêtés qui trouve la lutte fondée.

Par rapport à ces différentes perceptions de la lutte contre le travail des enfants, les tuteurs et patrons à qui profite ce genre de travail avancent des arguments qui se présentent comme suit :

Perceptions	**Arguments**
Lutte non fondée	- L'école entraîne le chômage ; - L'apprentissage et le commerce sont les voies les plus sûres de réussite sociale ; - L'autonomisation de l'enfant à temps passe par le travail - Chaque parent veut le bien de son enfant et il est libre de l'orienter vers le travail à bas âge, s'il voit que c'est la voie de sa réussite sociale.
Lutte fondée en partie	Accepter qu'un enfant travaille chez soi est une aide portée à l'enfant et à sa famille ; mais certaines personnes maltraitent les enfants qui leur sont confiés. C'est ce qui n'est pas bon.
Lutte fondée	- Les enfants au travail sont maltraités ; - L'enfant a besoin de l'amour parental ; - L'école aide l'enfant à s'épanouir dans son métier plus tard ; - Quand l'enfant sera un peu plus grand, il pourra arrêter les études et aller apprendre un métier ou aller travailler.

Bien que la lutte contre le travail des enfants ne soit pas perceptible par tous les acteurs qui y sont impliqués et ne soit pas appréciée de la même manière par ceux qui en tire premièrement profit, elle produit un certain nombre de résultats reconnus par les enfants eux-mêmes et leurs parents.

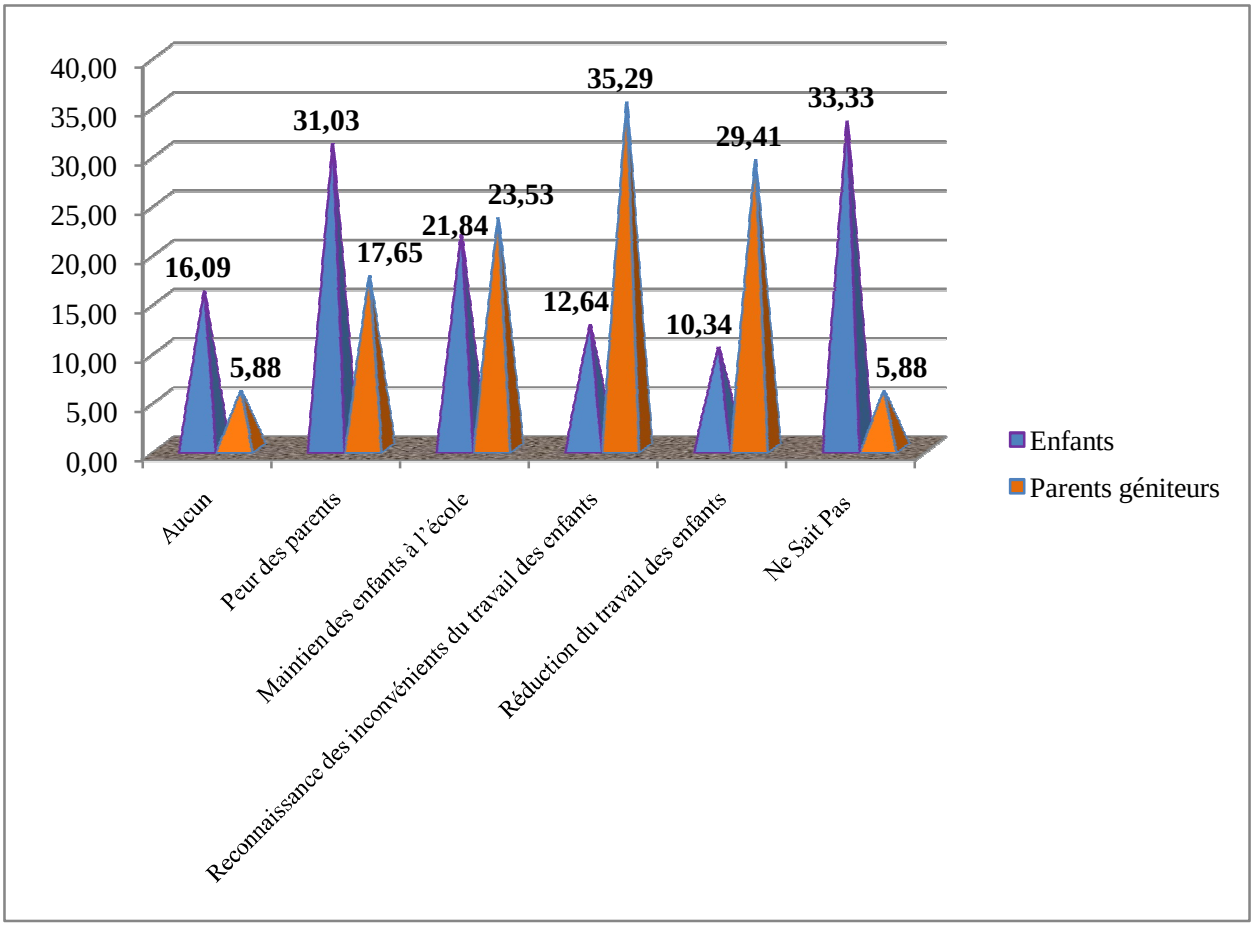

Graphique XVI : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les résultats des actions de lutte contre le travail des enfants

Le graphique ci-dessus montre que pour 35,29% des parents géniteurs d'enfants et 12,64% des enfants, les actions de lutte contre le travail des enfants leur ont permis de reconnaître les inconvénients de cette forme d'exploitation des enfants. Quant à 29,41% des parents contre 10,34% des enfants, la lutte menée contre le travail des enfants a donné comme résultat, la réduction du phénomène.

Dans la même lancée, 23,53% et 17,65% des parents d'enfants trouvent respectivement que le maintien des enfants à l'école et la peur des parents constituent des résultats auxquels les actions menées contre le travail des enfants ont abouti. Les enfants sont respectivement 21,84% et 31,03% à donner les mêmes réponses.

Dans le même temps, 5,88% des parents géniteurs contre 16,09% des enfants estiment que les actions de lutte contre le travail des enfants n'ont donné aucun résultat.

Contrairement à cette catégorie d'enquêtés, 5,88% de parents géniteurs contre 33,33% des enfants n'ont pas connaissance des actions menées dans le cadre de la lutte contre l'exploitation des enfants au travail.

Ainsi se présentent les résultats de cette étude portant sur les « *Causes et conséquences du travail des enfants dans la Commune de Lokossa* ».

Pour que les chiffres puissent avoir de sens, il faut qu'ils soient interprétés. C'est donc cet exercice qui fait la substance de la seconde section de ce chapitre.

2. INTERPRETATION DES RESULTATS

Cette étape se révèle très importante pour tout travail de recherche qui se veut utile aussi bien à la population à laquelle elle s'intéresse qu'à la communauté scientifique. En effet, elle vient situer les différents résultats présentés dans un contexte précis en vue de faire ressortir leurs fondements et implications.

Les interprétations portent essentiellement sur les causes, les conséquences, les actions reconnues par la population cible, la perception de ces actions et les résultats auxquels les différentes actions de lutte contre le travail des enfants ont abouti.

Les différents facteurs ressortis à travers les résultats pourraient être relativement influencés par les appartenances sociolinguistiques et religieux, mais les analyses de cette étude ne se sont pas fondées prioritairement sur ces considérations ; car de pareilles orientations sans aucun approfondissement sont susceptibles de paraître plus ou moins subjectives.

Il est bien évident que dans le cadre de la socialisation de l'enfant, il est appelé à participer aux travaux domestiques aux côtés de ses parents et cela se

faisait si bien que les enfants s'habituaient aux travaux domestiques tout en allant à l'école. Parfois, cette initiation aux activités agricoles par exemple se faisait à l'école à travers la coopérative scolaire.

Mais de nos jours la pratique se trouve pervertie avec des intérêts personnels que visent les parents sans pour autant se soucier de l'épanouissement de leur progéniture. En effet, lorsqu'il s'agit de l'initiation de l'enfant aux activités qu'il pourrait être invité à exécuter à l'âge adulte, cela ne nécessiterait pas sa séparation d'avec l'école ou l'interruption de ses études. Mais le constat qui s'impose sur le terrain, c'est que les enfants travaillent non pas dans le cadre de leur socialisation mais plutôt pour leur survie ou pour venir en aide à leurs parents et parfois même pour les prendre en charge.

Dans ce cadre, les enfants, majoritairement de la tranche de 10 à 12 ans sont obligés de travailler pendant cinq (5) à six (6) heures de temps. Dans ces conditions, il ne s'agit plus d'une socialisation mais plutôt d'une exploitation ou d'une maltraitance au pire des cas.

L'analyse de tous ces aspects du sujet amène à se poser la question de savoir ce qui peut constituer le fondement d'une telle pratique qui tend à perdurer dans la société béninoise comme dans plusieurs sociétés africaines.

a. Causes du travail des enfants

Elles sont de divers ordres. De ce point de vue nous distinguons sur la base des résultats de cette étude, des facteurs socioéconomiques, ceux institutionnels et ceux psychosociaux.

i. Facteurs socioéconomiques

- **La pauvreté**

Comme c'est souvent le cas dans la plupart des études faites sur le sujet, la pauvreté évoquée à travers des expressions telles que l'incapacité des parents à prendre en charge leur progéniture ou le manque de moyens financiers est le premier facteur que la population cible a plus de facilité à pointer du doigt

accusateur. A ce propos, il se révèle que pour des raisons économiques, des parents d'enfants ne parviennent pas du tout à scolariser leurs enfants. Mais avec la gratuité de l'école primaire, la tendance qui domine à l'étape actuelle des choses, c'est la déscolarisation au cours du cursus primaire. Cette décision d'arrêter les études provient généralement des parents d'enfants qui ne supportent plus les frais d'achat des ouvrages exigés, les frais de photocopie ou de Travaux Dirigés (TD) qui paraissent parfois nécessaires pour la compréhension des cours que des contraintes de temps voire leur densité ne favorisent souvent pas. Pour certains géniteurs d'enfants même, c'est à cause du manque d'argent de poche avec lequel l'enfant va manger pendant la recréation qu'ils se voient obligés de prendre la décision de déscolariser leurs enfants .

Si au contraire la décision n'est pas clairement prise par le(s) parent(s), les conditions de vie poussent parfois certains enfants à arrêter eux-mêmes les études et à commencer par se débrouiller pour survivre. D'où le travail des enfants.

Pour une autre catégorie de parents d'enfants, que la décision provienne d'eux ou de leurs enfants, ils en profitent pour placer ces enfants contre de l'argent, sous prétexte qu'avec cette somme d'argent qui leur sera payée, ils prendront en charge les enfants plus jeunes ou s'en servir pour leur propre survie.

C'est à cette pauvreté que les tuteurs d'enfants travailleurs ou les patrons d'atelier font allusion lorsqu'ils estiment que « accueillir un enfant à mettre à leur service » est une aide portée non seulement aux enfants en parlant de leur survie et de leur autonomisation à court terme mais aussi à leurs parents.

Parler d'aide portée aux parents revient à dire que l'enfant constituait une lourde charge pour ces derniers. Une fois cette charge ôtée, il est supposé que ces parents pourront souffler un peu et prendre le temps de s'occuper des autres enfants.

Mais il faut souligner que la pauvreté telle qu'évoquée, se trouve renforcée par la situation matrimoniale des parents géniteurs qui sont impliqués dans la pratique du travail des enfants.

❖ **La polygamie**

Traditionnellement, la polygamie était une expression du pouvoir du chef de la famille qu'est le père. Dans les temps où l'école ne s'était pas développée, avoir beaucoup de femmes et d'enfants était synonyme d'une puissante main-d'œuvre. Mais avec la crise économique qui ne fait que perdurer depuis plusieurs années et la reconnaissance de l'importance de l'école depuis les indépendances, le nombre de femmes et d'enfants est égale au nombre de bouche à nourrir. Ce qui fait aujourd'hui que ceux qui, dans les zones rurales surtout, et qui ont du mal à se débarrasser de cette pratique traditionnelle n'ont souvent pas d'autres alternatives que d'envoyer leurs enfants au travail à bas-âge. Les graphiques VIII et IX montrent clairement que 72,41% des parents d'enfants travailleurs sont des polygames et que plus de 60% de ces parents ont plus de cinq (5) enfants.

Toutefois, il faut noter qu'il y a quelques exceptions ; mais tant que la polygamie se révèle problématique dans cette forme d'exploitation des enfants, une attention particulière doit y être portée pour le bien-être des enfants.

A l'opposé de ce facteur, il y a un autre qui prend de plus en plus d'ampleur et qui constitue également un terrain favorable au travail des enfants.

❖ **La monoparentalité**

Le tissu social est de plus en plus fragilisé à cause de l'évolution des civilisations qui ont davantage tendance à promouvoir l'individualisme en lieu et place de la solidarité qui a longtemps caractérisé les sociétés africaines en général et celles béninoises en particulier. Dans ce contexte, le mariage qui symbolisait une alliance entre deux (2) familles est devenu au fil du temps une

simple union entre deux (2) personnes. Ainsi, le concubinage gagne plus de terrain et la fuite de responsabilités est de plus en plus tolérée.

Notons également que l'individualisme est renforcé par la cherté de la vie qui découle de la crise économique à laquelle le Bénin, comme plusieurs pays africains, sont confrontés.

Tous ces éléments qui ne sont d'ailleurs pas les seuls, constituent de nos jours un terrain favorable au divorce quise prononce comme si c'était de simples jeux d'enfants. Ce qui explique la recrudescence des foyers monoparentaux qui sont appelés à prendre en charge les enfants. Le parent qui se retrouve dans l'incapacité de répondre aux besoins de sa progéniture finit par prendre l'option de les amener à s'autonomiser plus tôt à travers l'apprentissage précoce ou le travail dans le commerce, dans les carrières ou dans tout autre activité pouvant permettre à l'enfant travailleur de survivre et d'apporter des moyens financiers nécessaires à la prise en charge de ses jeunes frères et parfois même de son parent.

Par ailleurs, la monoparentalité est due au décès d'un des conjoints. Dans ce cas aussi, c'est la même scène qui se produit lorsque le parent vivant surtout la mère n'a pas les moyens nécessaires pour prendre en charge les enfants et que la famille de son feu époux ne la soutient pas.

En dehors des facteurs sus-mentionnés, le niveau d'instruction des parents géniteurs joue un rôle non moins important dans la genèse de l'exploitation des enfants au travail.

- **Niveau d'instruction des parents, tuteurs et patrons d'enfants**

Les textes qui règlementent le travail des enfants au Bénin sont légion mais ils sont très peu connus par la population. Généralement en français et très peu traduits dans les langues nationales, les différents textes sont ignorés par les populations directement impliquées dans la pratique du travail des enfants dont

plus de la moitié n'ont que le niveau des études primaires et plus d'un tiers sont analphabètes (*Cf.* Graphique III).

De plus en plus, des efforts sont fournis pour la vulgarisation de la plupart des textes qui touchent aux situations des enfants en collaboration avec des Organisations Non Gouvernementales qui font un travail de proximité.

Mis à part ces facteurs sociodémographiques, il y a des facteurs institutionnels qui ont leur mot à dire quand il est question du travail des enfants.

ii. Facteurs institutionnels

Sans se mettre à donner de grands détails dans ce cadre, nous nous intéressons particulièrement à l'institution scolaire qui est régulièrement pointée du doigt accusateur aussi bien par les enfants, leurs parents que par leurs tuteurs et patrons.

En effet, plus de 89% de la population cible estiment que les enfants sont orientés à bas-âge vers le travail à cause du manque de débouchés qui se traduit aisément par le taux de chômage de plus en plus grandissant des diplômés, malgré de multiples efforts que déploie le gouvernement béninois dans le cadre de l'emploi des jeunes et des femmes. Tout ceci fait que les parents pensent que pour s'assurer une relève capable de relever les défis qui s'imposent à la famille à court terme, il faut qu'ils envoient leurs enfants en apprentissage, dans le commerce ou dans les carrières. Plus de 70% des géniteurs d'enfants et des enfants eux-mêmes pensent d'ailleurs que l'apprentissage est un moyen pour éviter le chômage (*Cf.* Graphique XI).

En plus de ces allégations qui dénotent de l'inadaptation des programmes d'études aux réalités du marché d'emploi, il se pose également le problème d'orientation des apprenants. A ce propos, il se révèle à travers le graphique XI que pour plus de la moitié des patrons, tuteurs et parents d'enfants, dès qu'un enfant a échoué une ou deux fois dans son cursus scolaire, il faut le sortir du système scolaire pour le mettre au travail quel que soit son âge.

En dehors des facteurs sociodémographiques et ceux institutionnels, le travail des enfants est également sous-tendu par des facteurs psychosociaux qui occupent une place prépondérante d'autant plus qu'ils sont susceptibles d'influencer significativement les deux (2) premières catégories de facteurs.

iii. Facteurs psychologiques et leurs impacts sociaux

Ici, il s'agit essentiellement de la perception des enfants par les adultes, notamment leurs parents, tuteurs ou patrons.

Pour les parents d'enfants, c'est du devoir des enfants de se débrouiller pour leur survie, de porter assistance à leurs parents. Ils vont même plus loin en faisant intervenir le genre. De ce point de vue, les garçons doivent lutter pour leur réussite sociale alors que les filles ont leur place dans le foyer ou dans le marché et non à l'école ; d'où l'orientation des garçons vers le travail à bas-âge et un manque d'intérêt pour la scolarisation des filles.

Aussi, le travail en général est perçu comme la porte de sortie la plus sûre, étant donné que l'école a perdu sa crédibilité auprès des adultes notamment analphabètes.

Mais en réalité, en référence à la culture africaine en général et à celle béninoise en particulier, depuis la naissance jusqu'à la vieillesse, l'homme demeure l'enfant de ses parents tant que ceux-ci sont en vie. C'est justement dans ce contexte que l'assertion « l'enfant a le devoir d'aider ses parents », s'inscrit. Mais en le disant, les parents ignorent, compte tenu de leurs intérêts immédiats, que l'enfant a besoin d'atteindre une certaine maturité aussi bien physique que psychologique avant de pouvoir jouer convenablement ce rôle d'assistance qui lui est raisonnablement attribué. Il est également ignoré que les activités ludiques sont très indispensables pour l'épanouissement d'un enfant qui est d'ailleurs le « Père de l'Homme ».

Même traditionnellement, avant de devenir des adultes, les enfants sont pris en charge par leurs parents. A ce propos, il est à souligner que le sens donné au

concept « adulte » dépend des perceptions purement subjectives si les repères scientifiques ou juridiques ne sont pas pris en compte. Mais en réalité, à voir de prêt l'éducation telle que donnée traditionnellement dans les sociétés béninoises, il transparaît quand même que l'aspect « âge » de l'enfant était pris en compte dans une certaine mesure.

Malheureusement, cette tendance semble être renversée de nos jours avec le constat qui s'impose. Cela fait même croire que les enfants doivent commencer à prendre en charge leurs parents dès leur bas-âge.

Par ailleurs, la manifestation de l'adolescence qui consiste en la recherche de l'autonomie de l'enfant vis-à-vis de ses parents, est perçue par les parents comme une période dans laquelle il faut laisser l'enfant affronter les difficultés de la vie sociale, y compris l'expérience du travail. La prédominance des enfants de 10 à 12 ans qui est la tranche d'âge dans laquelle commence l'adolescence avec ses crises[22] qui varient d'un individu à un autre en dit long.

Normalement, l'adolescence est une étape de développement au cours de laquelle l'adolescent a besoin d'une oreille attentive des adultes et de celle de ses parents en particulier. C'est dans cette période que l'adolescent est appelé à assimiler les valeurs sociales en faisant une distinction entre les déformations des valeurs sociales que la rue lui présente et les bonnes valeurs socialement admises dans sa communauté. Lorsque l'accompagnement des adultes fait défaut dans cette période de recherche d'autonomie qui n'est pas une mauvaise chose en soi, la mise en place des comportements déviants est à craindre chez l'adolescent.

En réalité, la recherche d'autonomie à cette étape de développement de l'être humain est déterminante pour l'estime de soi, la confiance en soi du futur adulte qu'est l'adolescent. A ce titre, elle ne saurait être évitée ni étouffée, mais il faut simplement un accompagnement qui aboutira à une sortie glorieuse.

[22]L'adolescence ne se manifeste forcement pas par une crise.

Il faut toutefois noter qu'en dehors des manifestations de l'adolescence dans cette tranche d'âge, c'est aussi une période dans laquelle apparaissent les transformations physiologiques caractéristiques du début de la puberté. Or, l'apparition de ces signes chez les enfants est perçue par certains adultes comme plutôt un signe d'atteinte de l'âge adulte.

Quant aux tuteurs et patrons, les enfants sont la main-d'œuvre la moins chère et facile à manipuler, étant donné qu'ils sont plus dociles à bas-âge. Ainsi, les enfants sont donc perçus comme de simples moyens dont ces derniers vont se servir pour atteindre leurs objectifs, même si au départ, compte tenu du manque de confiance en l'école, l'intégration des enfants dans les activités que mènent ces adultes s'inscrivaient dans la vision de remédier au chômage. Ces tuteurs et patrons sont peu nombreux à reconnaître qu'ils accueillent les enfants au travail à cause de leur besoin en main-d'œuvre. Selon eux, c'est simplement dans le but de venir en aide aussi bien aux enfants qu'à leurs parents.

Même si les parents ne parviennent pas à dire clairement que les enfants constituent pour eux de lourde charge dont il faut se décharger dans la mesure du possible, leur raisonnement selon lequel, il faut orienter les enfants vers le travail à bas-âge afin de disposer de moyens pour prendre en charge leurs jeunes frères n'en dit pas moins. Les tuteurs et patrons exposent également cette perception de l'enfant comme étant une charge à leurs parents quand ils estiment que l'accueil des enfants qu'ils exploitent dans l'exécution de leurs activités constitue une aide portée aux parents d'enfants.

C'est donc l'ensemble de ces perceptions qui explique la présence d'un grand nombre d'enfants de la tranche d'âge très peu indiquée en milieu de travail, en tant que travailleurs.

Les différentes raisons évoquées par les divers acteurs impliqués dans le travail des enfants, dans la tentative de justifier leur part de responsabilité, prêtent à croire que ceux-ci ignorent les conséquences qui en découleraient. Mais tel n'est pas le cas, car sans avoir les mêmes niveaux de compréhension,

les uns et les autres ont quand même conscience d'un minimum d'inconvénients qu'engendre l'exploitation des enfants au travail tant sur les enfants, leurs parents que sur la population, y compris les tuteurs et patrons.

b. Conséquences du travail des enfants (*Cf.* graphique XIII)

Compte tenu des activités et des conditions d'exécution de celles-ci qui ne sont pas adaptées à l'âge et donc à l'étape de développement des enfants, ceux-ci en font les frais. Ce qui laisse des séquelles psychologiques qui s'expriment immédiatement, à court terme voire à long terme selon les cas. Mais les séquelles qui attirent beaucoup plus l'attention des différents acteurs sont celles physiques.

A cet effet, l'une des conséquences du travail des enfants qui est unanimement reconnu par les différents acteurs même si la fréquence varie d'un acteur à un autre est la déscolarisation.

Les impacts de la déscolarisation des enfants ne sont pas immédiatement ressentis. Mais en réalité, avec la mondialisation et la globalisation qui évoluent à grand pas, avec la technologie qui envahit presque tous les domaines de la vie (domaines sociaux et professionnels notamment), les enfants déscolarisés pourront être confrontés à d'énormes difficultés dans le cadre de leur ouverture au monde et dans l'exercice de leurs métiers sur lesquels toutes les attentions sont tournées aujourd'hui.

Même à court terme, les parents qui ont déscolarisé leurs enfants au profit de diverses formes de travail font mention de leurs difficultés en matière de conservation des secrets contenus dans les messages écrits, d'autant plus qu'ils sont obligés de confier ces messages à des personnes qui ne sont normalement pas censées prendre connaissance des informations contenues dans ces messages.

A un certain degré de prise de conscience, les enfants eux-mêmes éprouvent le regret d'avoir été privés du divertissement, des études, de

l'affection, pour ne citer que ceux-là. Or, le divertissement et l'affection sont des éléments très indispensables dans le développement d'un enfant. Le privé de ces éléments entre 6 et 14 ans, c'est mettre en place des bombes à retardement. A l'âge adulte cet enfant pourrait avoir des difficultés sur le plan relationnel ; ce qui pourrait conduire à une inadaptation sociale dont les répercussions ne se limitent pas à l'individu.

Par ailleurs, les enfants subissent dans le cadre de leur travail, des mauvais traitements qui leur sont infligés par leurs propres parents, leurs tuteurs ou patrons. A ce propos, il est important de souligner que la maltraitance, quelle que soit la forme qu'elle prend, laisse toujours des ''tâches'' indélébiles dans la manière de penser, de sentir, d'agir et de réagir de tout être humain. Lorsque la victime a une forte personnalité, il s'en sort non pas sans séquelles mais si elle est d'une personnalité fragile, elle se trouve anéantie toute sa vie.

De même, compte tenu des conditions de travail, les enfants sont non seulement exposés aux accidents de travail mais ils souffrent aussi de diverses maladies dont le paludisme. Ces maladies amènent généralement les tuteurs et patrons sans oublier les parents géniteurs à effectuer des dépenses qui jouent suffisamment sur leurs maigres économies.

Tous les acteurs sont également conscients du harcèlement sexuel et même du viol auxquels les enfants, notamment les filles, s'exposent sur les lieux de travail.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel, il conduit généralement à une perturbation de la vie sexuelle. Pire encore, s'il aboutit à un viol, l'enfant s'expose à plusieurs risques. Il s'agit entre autres des maladies ou infections sexuellement transmissibles dont les plus redoutables sont le VIH/SIDA, l'hépatite et autres.

En outre, la victime d'un viol subit des dommages de son organe sexuel au point d'avoir des problèmes de fécondité à l'âge adulte.

Mises à part ces conséquences d'ordre organique, elle risque de développer plus tard des comportements sexuels déviants à l'instar du vagabondage, de l'infidélité, du rejet du sexe opposé, de l'instabilité affective, du sadisme[23], du masochisme [24], etc. qui ne sont que de signes extérieurs des séquelles psychologiques des violences sexuelles subies dans l'enfance.

Du point de vue du développement de l'enfant, les parents géniteurs font cas du retard de croissance chez certains enfants travailleurs ; ce qui montre combien le travail à bas-âge a d'impact sur le développement physique de l'enfant. Conscient de ce que le développement physique et celui psychologique chez l'enfant est relativement lié, il est possible de conclure sans risque de se tromper que le travail à bas-âge influence le développement psychologique de l'enfant.

En plus de ces conséquences, il y en a qui ne sont pas suffisamment soulignées, non pas parce qu'elles n'y sont pas mais simplement parce qu'elles ne sont pas directement perceptibles.

En effet, dans plusieurs ménages, l'envoi des enfants au travail crée des conflits latents entre époux et épouse(s), surtout dans les familles polygames où telle ou telle autre femme souhaiterait que ce soit son enfant qui soit envoyé pour travailler ou non. Si tel n'est pas le cas, c'est plutôt une femme qui trouve que le travail choisi pour son enfant est défavorable par rapport à celui choisi pour l'enfant de sa coépouse. La dégénération de ces conflits conduit dans bien de cas au divorce ou à la fuite de responsabilités de la part du chef de la famille ; ce qui est défavorable au développement harmonieux des enfants.

Parfois, les conflits, généralement latents, opposent les enfants à leurs parents dans les cas où la décision d'interruption des études au profit du travail est imposée à ces enfants.

[23]Perversion sexuelle dans laquelle la satisfaction dépend de la souffrance physique ou morale infligée à autrui.
[24] Perversion sexuelle dans laquelle le sujet ne peut atteindre au plaisir qu'en subissant une humiliation ou une souffrance physique.

En somme, le travail des enfants a des conséquences non seulement sur les acteurs qui y sont impliqués mais aussi sur la société en général.

La portée des conséquences qu'engendre le travail des enfants pousse à bondir directement sur les stratégies ou actions à mettre en place pour mettre fin à ce phénomène qui ne fait que perdurer. Mais il paraît prudent de partir des actions qui sont déjà mises en œuvre et de l'appréciation faite de ces actions par les acteurs concernés.

c. Actions de lutte contre le travail des enfants et leur perception par les acteurs impliqués

En matière de lutte contre le travail des enfants, la sensibilisation est la principale action menée. Elle est renforcée par l'assistance du point de vue financier aux parents d'enfants et par des actions sur le plan juridique qui ont consisté à des arrestations de certains parents ayant mis la vie de leurs enfants en danger en les envoyant dans des travaux à abolir par exemple.

Il est important de signaler ici que plus de 30% de parents et enfants n'ont pas conscience de ces diverses actions menées (*Cf.* Graphique XIV). Ce qui interpelle par rapport à la mise en œuvre des actions sur le terrain.

La lutte contre le travail des enfants à travers ces diverses actions est trouvé partiellement fondée par plus de 70% des acteurs qui exploitent directement le travail de ces âmes innocentes (*Cf.* Graphique XV). Ainsi, il se dégage un problème d'adhésion des populations cibles aux actions entrant dans le cadre de la lutte contre ce fléau.

Bien que l'adhésion aux actions soit partielle, celles-ci ont donné des résultats tels que : la reconnaissance des inconvénients du travail des enfants, la peur des parents à envoyer leurs enfants au travail à bas-âge, le maintien des enfants à l'école et même la réduction du travail des enfants (*Cf.* Graphique XVI).

Malgré tous ces résultats, nombreux sont encore des enfants qui travaillent. Dans ce cas, que faire ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, les suggestions ci-après sont formulées à l'endroit des acteurs impliqués dans cette forme d'exploitation des enfants et de ceux qui luttent pour l'éradication du phénomène.

3. SUGGESTIONS

❖ A l'endroit des acteurs de lutte contre le travail des enfants

☞ Aller au-delà du volet juridique de la lutte contre le travail des enfants en y mettant l'accent sur le volet psychosocial. Cela implique la prise en compte de la contribution des psychologues dans la lutte ;

☞ Renforcer les capacités des populations rurales dans le domaine de l'entreprenariat ;

☞ Contribuer à l'amélioration de la perception des enfants ;

☞ Adopter prioritairement une politique de proximité dans le cadre de la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail des enfants.

❖ A l'endroit des personnes impliquées dans le travail des enfants

☞ Prendre conscience des conséquences fâcheuses du travail des enfants ;

☞ Prendre conscience de l'importance de l'éducation formelle ;

☞ Œuvrer pour l'harmonie dans les couples conjugaux ;

☞ Limiter le nombre d'enfants et améliorer la perception de l'enfant.

❖ A l'endroit des institutions étatiques

☞ Vulgariser les textes et lois régissant le travail des enfants et les pratiques connexes telles que le placement des enfants, la traite des enfants et autres ;

☞ Vulgariser les méthodes de planning familial ;

☞ Donner une nouvelle orientation à l'école béninoise en sorte d'assurer une adaptation des programmes d'études aux réalités du marché d'emploi ;

☞ Mettre en place un service d'orientation scolaire digne du nom dans chaque circonscription scolaire.

CONCLUSION

La valeur que la culture béninoise a longtemps accordé à un enfant est si précieuse que tout couple conjugal qui n'en possède pas est prêt à consentir tous les sacrifices qui s'avèrent nécessaires pour en avoir. Son absence est parfois même à la base de la dislocation des foyers ou dans le meilleur des cas, elle entraîne la polygamie. Dès qu'un homme ou une femme fait un enfant, il est désormais désigné par le nom ''Papa'' ou ''Maman'' accompagné de celui de cet enfant. A partir de cet instant, sa communauté lui accorde un respect dû à un responsable sur la base de sa nouvelle identité. L'expression : « Qui n'a pas planté un arbre avant de mourir a vécu inutilement », souvent utilisée lorsqu'il s'agit de parler de la progéniture d'un couple en dit long.

Cependant, l'enfant béninois fait encore parti des millions d'enfants en situations difficiles de par le monde, non pas à cause des catastrophes naturelles mais à cause de leurs traitements par leurs propres parents ou tuteurs. Citons à titre d'exemple les diverses violences, la traite, le travail et autres que subissent les enfants béninois auxquels la culture accorde pourtant une place très importante. Ainsi, il a été plus qu'une urgence de se pencher sur la situation des enfants béninois qui est très problématique.

Compte tenu de la densité des questions relatives à la situation des enfants au Bénin, cette étude s'est penchée sur le travail des enfants qui prend l'envergure d'un fléau et qui draine derrière lui, plusieurs autres maux tels que la traite, la maltraitance, pour ne citer que ceux-là.

Dans ce cadre, les facteurs qui sont à la base du fléau, les conséquences qu'il engendre tant sur les enfants que sur la population en général, ainsi que les actions menées en vue de son éradication ont été explorés.

A cet effet, ce travail de recherche s'est basé sur l'hypothèse selon laquelle une meilleure connaissance des causes et conséquences du travail des enfants permet une prise de conscience qui contribue à la réduction de ce dernier.

La présente hypothèse a été testée sur la population des enfants travaillant dans les marchés, ménages et carrières puis ceux qui sont précocement en apprentissage, sans oublier leurs parents, tuteurs ou patrons, tous résidant dans la commune de Lokossa.

A l'issue de ce travail, nous avons abouti à des résultats relatifs aux causes, conséquences et actions menées, qui ont constitué les trois (3) principales variables explorées.

Pour ce qui est des causes du travail des enfants, la présente étude parvient aux résultats selon lesquels la pauvreté est perçue à plus de 70%, comme l'un des principaux facteurs qui sous-tendent le travail des enfants. Or, il se trouve que cette place qui lui est attribuée découle du renfort que lui apportent les facteurs sociodémographiques tels que la polygamie, le faible niveau d'instruction des différents acteurs impliqués dans la pratique du travail des enfants et la monoparentalité dont l'une des sources est le divorce. En réalité, elle est loin de constituer le seul et principal facteur à remettre en cause dans le cadre de la genèse et le développement de ce fléau dont les enfants sont victimes. Tout semble plutôt partir des facteurs psychosociaux auxquels vient se greffer cette pauvreté qui est le facteur à accès facile.

En effet, la population perçoit des enfants non seulement comme des adultes en miniature, au lieu des êtres en devenir qui évoluent pour atteindre l'âge adulte, mais aussi comme des charges insupportables. C'est ce qui explique que l'exercice d'une activité génératrice de revenue et le soutien des parents sur le plan économique sont considérés comme des devoirs des enfants.

Au-delà de la perception que les adultes ont de ces êtres en développement, celle de l'institution scolaire qui est vu comme une usine de production de

chômeurs est un facteur qui occupe une place considérable dans la genèse du travail des enfants.

Par ailleurs, la polygamie continue d'être prise pour une expression du pouvoir ou de puissance de l'homme dans cette localité du Sud-Ouest du Bénin.

Ainsi, la pauvreté et les diverses perceptions ancrées dans le mode de vie des populations de Lokossa s'imbriquent pour entrainer la perpétuation du travail des enfants dans cette localité comme dans plusieurs autres du Bénin.

Or, ce fléau qu'est le travail des enfants engendre non seulement des conséquences physiques mais aussi et surtout celles psychosociales qui attirent très peu l'attention des uns et des autres. Cependant compte tenu de l'ampleur de l'impact de ces dernières sur le développement psychologique et social des enfants victimes ainsi que sur le développement socioéconomique de la population et même de tout une nation, elles suscitent une réorientation des actions actuellement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au Bénin de façon générale. A ce propos, il s'agira d'orienter beaucoup plus les différentes actions de lutte contre le travail des enfants vers le volet psychosocial du fléau au lieu de se limiter à ses aspects économiques et juridiques.

Cette étude nous a permis de nous rendre compte que des facteurs de divers ordres entrent en ligne de compte dans le cadre de l'étude du travail des enfants. Ainsi, ce fléau mérite encore une attention soutenue de la part de la communauté scientifique, à travers l'apport d'une équipe pluridisciplinaire.

De ce point de vue, ce travail de recherche ne constitue qu'une piste parmi tant d'autres qui visent le bien-être des enfants. Il pourrait ainsi constituer un point de départ pour d'autres études qui pourraient s'intéresser de façon approfondie au fondement culturel du travail des enfants au Bénin. C'est donc dire que cet aspect de la question ne pouvait pas être abordé dans le cadre strict de ce travail mais il peut toutefois faire l'objet d'une recherche ultérieure.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Afrique Conseil (2006). *Monographie communale de Lokossa*. Cotonou. 54 p.
- Askevis-Leherpeux F., Baruch C. et Cartron A. (2006). *La Psychologie*. Coll. « Repères pratiques », n° 64. Paris. Nathan. 157 p.
- BCAT (2009). *Rapport de capitalisation sur les causes structurelles de la traited'enfants en République du Bénin.* Cotonou. 34 p.
- BIT- INSAE (2009). *Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin – 2008*. Rapport final. Cotonou. 155 p.
- Boko G. (2005). *Psychologie développementale et relations éducatives expliquées aux éducateurs et aux guides*. UAC, Abomey-Calavi. 40 p.
- C.M.T (Avril 1996). « Labor Magazine : Info-Norm ». *Le travail des enfants*. Bruxelles. 12 p.
- Charron C. ; Dumet M. ; Guequen N. (2007). *Psychologie de A à Z*. Dunod. Paris. 207 p.
- Comlan E. (1987). *Le travail des enfants en république populaire du Bénin : le cas des filles vidomègon de Cotonou*. Mémoire de Maîtrise en Sociologie. FLASH/ UNB, Abomey-Calavi.114 p.
- Madjadingar B. (1988). *L'emploi des mineurs de 8 à 14 ans comme domestiques à Cotonou*. 107p.
- MFPSS-MJLDH (2001). *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, adoptée en 1990.
- Ministère de la Famille et de l'Enfant (MFE, Octobre 2007). *Protection de l'Enfance : Politique et Stratégies, Plan d'actions 2008 - 2012*. Cotonou. 193p.
- OIT (2002). *Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT*. Genève. 68p.

- OIT (2004). *Le travail des enfants : Un manuel à l'usage des étudiants*. Genève. 187p.
- OIT (2005). *Egalité des sexes et travail des enfants : Outil pédagogique pour les éducateurs et les éducatrices*.Genève. 97p.
- Ouensavi R. et Kielland, A. (2004). *Le phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : Ampleurs et déterminants.* Cotonou. 112p.
- Tinkpon F. (1999). *L'exploitation économique des enfants au Bénin*. Mémoire de DEA en Droits de la Personne et Démocratie. UNB, Abomey-Calavi. 89p.
- UNICEF (Décembre, 1999). *Enquête sur les enfants travailleurs dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou*. Rapport principal, Volume 1. Cotonou. 90p.

ANNEXE

ANNEXE I : QUESTIONNAIRES

A- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PARENTS D'ENFANTS

I- Identification du répondant

Sexe : M ☐ F ☐

Age : [20 – 30[☐ [30 – 40[☐ [40 – 50[☐ [50 – 60[☐ [60 et +[☐

Niveau d'instruction :

Aucun ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ Universitaire ☐

Profession …….

Situation matrimoniale

Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf / Veuve ☐

Nombre de femmes : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 et + ☐

Nombre d'enfants ……

II- Raison de l'orientation de l'enfant vers le travail

Echec de l'enfant à l'école ☐

Manque de moyens financiers pour payer la contribution et les fournitures de l'enfant ☐

Manque de moyens financiers pour envoyer tous mes enfants à l'école ☐

Après les études, les enfants n'ont pas d'emploi ☐

En travaillant, l'enfant m'aide à prendre en charge ses frères et sœurs ☐

Un enfant doit travailler pour prendre en charge ses parents qui lui donné la vie ☐

Un garçon doit apprendre à surmonter les difficultés de la vie dès son enfance ☐

Une fille a sa place dans le ménage et au marché ☐

L'apprentissage est le moyen le plus sûr de réussite sociale pour l'enfant aujourd'hui ☐

Autres ……

III- Conséquences du travail des enfants

(***Fais une croix dans les cases qui correspondent à votre réponse***)

Déscolarisation de l'enfant ☐

Accident de travail ☐

Blessures légères ☐ Blessures graves ☐

Votre enfant a-t-il souffert (ou souffre-t-il) de maladies dues au travail qu'il fait

Oui ☐ Non ☐

Lesquelles ? (***Fais une croix dans les cases qui correspondent à votre réponse***)

Paludisme ☐ Maux de dos ☐ Maux de tête répétés ☐ Toux répétée Maux d'yeux ☐

Parmi les quelques conséquences du travail des enfants de moins de 14 ans citées ici, coche devant celles que le travail qui vous paraissent vraies :

Déformation physique ☐

Retard de croissance ☐

Manque de temps pour l'enfant de jouer avec ses amis ☐

Manque de l'affection parentale pour l'enfant ☐

Mauvais traitements de la part de mon patron ou tuteur ou employé ☐

Mésentente entre vous et votre fils / fille ☐

Manque d'affection filiale ☐

Mésentente entre vous et votre époux (se) ☐

Dépenses pour le traitement des maladies dues aux conditions de travail de l'enfant ☐

Difficulté pour avoir les documents administratifs ☐

Confiage des messages secrets à d'autres personnes pour la lecture ☐

Non développement de votre localité ☐

Autres …….

IV- Actions de lutte contre le travail des enfants

Y'a-t-il des actions menées par des ONG ou la mairie pour vos de ne plus se sentir obligés d'aller travailler avant l'âge de 14 ans ?

Oui ☐ Non ☐ Ne Sait Pas ☐

Si oui, lesquels ? (***Fais une croix dans la case qui correspond à ta réponse***)

Sensibilisation des enfants et parents d'enfants ☐

Assistance des parents d'enfants pour le démarrage d'une activité génératrice de revenus ☐

Arrestation des parents qui envoient leurs enfants pour aller travailler ailleurs ☐

V- Résultat donnés par ces actions

Aucun ☐ Ne Sait Pas ☐

Peur des parents d'enfants ☐

Maintien des enfants à l'école ☐

Vous les parents d'enfants avez su que le travail à bas-âge n'est pas bon pour les enfants ☐

Réduction du travail des enfants ☐

B- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ENFANTS TRAVAILLEURS

I- Identification du répondant

Sexe : M ☐ F ☐

Age : [06 – 08[☐ [08 – 10[☐ [10 – 12[☐ [12 – 14[☐

Niveau d'instruction :

Aucun ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐

Es-tu déscolarisé ? Oui ☐ Non ☐

Statut de l'enfant :

Enfant placé ☐ Enfant vivant avec ses géniteurs ☐

Orphelin de père Orphelin de mère ☐ Orphelin des 2 parents ☐

Activité exercée :

Domestique ☐ Vente d'articles ☐ Domestique + Vente d'articles ☐

Travail à la carrière de graviers ☐ Apprentissage d'un métier ☐

Quel métier apprends-tu ? ……

II- Conditions de travail et de vie

Tu commences à travailler vers quelles heures ? ……

Tu as de pause dans la journée ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien de temps dure cette pause ……..

Tu finis de travailler vers quelles heures le soir ? ……..

Pendant combien de jour travailles-tu dans une semaine ? …….

Combien de fois manges-tu par jour ? 1☐ 2 ☐ 3☐ 3 et + ☐

Es-tu puni au cours de l'exécution de ton travail ? Oui ☐ Non ☐

Quelle est la fréquence de ces punitions ?

Rarement ☐ Régulièrement ☐ Très régulièrement ☐

III- Situation familiale

Tes parents vivent ensemble ? Oui ☐ Non ☐

Tes parents sont divorcés ? Oui ☐ Non ☐

Combien de femmes ton père a ? 1☐ 2☐ 3 ☐ 4☐ 5 ☐ 5 et + ☐

Combien d'enfants ton père a ? …….

IV- Raisons ayant poussées au travail

(***Fais une croix dans les cases qui correspondent aux raisons qui t'ont amené à travailler***)

Echec scolaire ☐

Manque de moyens pour payer la contribution et les fournitures scolaires ☐

Après les études, il n'y a pas d'emploi ☐

Volonté d'avoir d'argent pour bien vivre ☐

Mon père me l'a imposé ☐

Incapacité de mes parents à subvenir à mes besoins ☐

Mes parents m'ont abandonné à moi-même ☐

Je dois venir en aide à mes parents ☐

Je veux devenir autonome ☐

Mes parents ont demandé à chaque enfant de se débrouiller pour réussir sa vie ☐

Mes parents ont estimé qu'une fille à l'école, ne rapporte rien ☐

Mes parents ont estimé qu'un garçon doit apprendre à lutter pour réussir, depuis son enfance ☐

V- Conséquences du travail des enfants

Déscolarisation ☐

Accident de travail ☐

Blessures légères ☐ Blessures graves ☐

As-tu souffert (ou souffres-tu) de maladies dues au travail que tu fais ?

Oui ☐ Non ☐

Lesquelles ? (***Fais une croix dans les cases qui correspondent à ta réponse***)

Paludisme ☐ Maux de dos ☐ Maux de tête répétés ☐ Toux répétée Maux d'yeux ☐

Parmi les quelques conséquences citées ici, coche devant celles que le travail que tu fais a eu à ton niveau :

Déformation physique ☐

Retard de croissance ☐

Manque de temps pour jouer avec mes amis ☐

Manque de l'affection de mes parents ☐

Mauvais traitements de la part de mon patron ou tuteur ou employé ☐

Mésentente entre mes parents et moi ☐

Haine pour mes parents ☐

Mésentente entre mon père et ma mère ☐

Dépenses de tes parents pour le traitement des maladies dues à tes conditions de travail ☐

Communication des secrets personnels à lire par d'autres personnes à mes parents ou à moi-même ☐

Non développement de ma localité ☐

Autres……

VI- Actions de lutte contre le travail des enfants

Y'a-t-il des actions menées pour aider, vous, les enfants qui travaillez ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, lesquels ? (***Fais une croix dans la case qui correspond à ta réponse***)

Sensibilisation de vos parents et de vous qui travaillez ☐

Sensibilisation de vos patrons / tuteurs ☐

Assistance à vos parents pour le démarrage d'une activité génératrice de revenus ☐

Arrestation des parents qui envoient leurs enfants pour aller travailler ailleurs ☐

VII- Résultats donnés par ces actions

Aucun ☐ Ne sait pas ☐

Peur des parents d'enfants et des patrons et tuteurs ☐

Maintien des enfants à l'école ☐

Les parents d'enfants ont su que le travail à bas-âge n'est pas bon pour les enfants ☐

Réduction du travail des enfants ☐

C- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PATRONS / TUTEURS D'ENFANTS

I- Identification du répondant

Sexe : M ☐ F ☐

Age : [20 – 30[☐ [30 – 40[☐ [40 – 50[☐ [50 – 60[☐ [60 et +[☐

Niveau d'instruction :

Aucun ☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ Universitaire ☐

Profession …….

Situation matrimoniale

Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf / Veuve ☐

Nombre de femmes : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 5 et + ☐

Nombre d'enfants ……

II- Quelles sont les raisons qu'évoquent les parents pour venir vous confier leurs enfants de moins de 14 ans ?

Echec de l'enfant à l'école ☐

Manque de moyens financiers pour payer la contribution et les fournitures de l'enfant ☐

Manque de moyens financiers pour envoyer tous mes enfants à l'école ☐

Après les études, les enfants n'ont pas d'emploi ☐

En travaillant, l'enfant m'aide à prendre en charge ses frères et sœurs ☐

Un enfant doit travailler pour prendre en charge ses parents qui lui ont donné la vie ☐

Un garçon doit apprendre à surmonter les difficultés de la vie dès son enfance ☐

Une fille a sa place dans le ménage et au marché ☐

L'apprentissage est le moyen le plus sûr de réussite sociale pour l'enfant aujourd'hui ☐

III- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à recevoir des enfants de moins de 14 ans à travailler avec vous ?

J'ai besoin d'une aide pour mes travaux ☐

Les enfants les plus âgés sont irrespectueux ☐

Les enfants les plus âgés n'acceptent plus apprendre de métier ☐

La main-d'œuvre des adultes est trop chère ☐

Les enfants les plus jeunes sont plus dociles ☐

J'ai la volonté d'aider les enfants et leurs parents à mieux vivre ☐

Autres……

IV- Conséquences du travail des enfants

(***Fais une croix dans les cases qui correspondent à votre réponse***)

Certains des enfants qui travaillent avec vous font des accidents au cours de leurs travaux à cause de leur maladresse ? Oui ☐ Non ☐

Blessures légères ☐ Blessures graves ☐

Est-ce qu'il y a des enfants qui commencent à tomber malade, lorsqu'on les amène pour travailler avec vous ? Oui ☐ Non ☐

De quelles maladies ont-ils souffert (ou souffrent-ils) par exemple ?

(***Fais une croix dans les cases qui correspondent à votre réponse***)

Paludisme ☐ Maux de dos ☐ Maux de tête répétés ☐ Toux répétée ☐

Avez-vous reçu des enfants qui présentent après de :

- Déformation physique ? Oui ☐ Non ☐

- Retard de croissance Oui ☐ Non ☐

Vous arrivent-il de recevoir des enfants qui :

- ne font que s'amuser tout le temps ? Oui ☐ Non ☐
- fuient pour aller chez leurs parents à cause de leur attachement à ces parents
  Oui ☐ Non ☐
- fuient pour dire qu'ils sont maltraités ☐

Est-ce qu'il arrive qu'un parent vous confie leur enfant et que le second parent se mette en colère pour venir vous l'arracher ? Oui ☐ Non ☐

Certains des enfants vous créent parfois d'énormes dépenses ? Oui ☐ Non ☐

Pour quelles raisons ? (***Fais une croix dans la ou les case (s) correspondantes***)

Maladies de l'enfant ☐ Perte de l'enfant ☐

Résolution des problèmes financiers de leurs parents ☐

Autres …….

V- Que pensez- vous du fait que certains acteurs d'ONG refusent le travail des enfants de moins de 14 ans ?

(***Fais une croix dans les cases qui correspondent à votre réponse***)

Lutte non fondée ☐ Lutte fondée en partie ☐ Lutte pas du tout fondée ☐

Pourquoi ? (***Dis ce qui justifie votre choix***)

ANNEXE II : TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau I : Composition de l'échantillon d'étude

Cibles		**Effectif**	**Fréquence**(en %)
Enfants	apprentis	25	22,32
	dans les carrières de graviers	28	25,00
	dans le commerce	27	24,11
	domestiques	07	06,25
Parents géniteurs		08	07,14
Tuteurs employeurs		10	08,93
Patrons d'ateliers		07	06,25
Total		**112**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau II : Répartition des enquêtés selon leur sexe

Sexe	**Enfants**		**Parents géniteurs**		**Tuteurs / Patrons**	
	Effectif	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
Masculin	35	40,23	03	37,50	07	41,18
Féminin	52	59,77	05	62,50	10	58,82
Total	**87**	**100,00**	**08**	**100,00**	**17**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau III : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	**Enfants**		**Parents géniteurs**		**Tuteurs / Patrons**	
	Effectif	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
Aucun	32	36,78	03	37,50	05	29,41
Primaire	48	55,17	04	50,00	09	52,94
Secondaire	07	08,05	01	12,50	03	17,65
Universitaire	00	00,00	00	00,00	00	00,00
Total	**87**	**100,00**	**08**	**100,00**	**17**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau IV : Répartition des enfants selon leur âge

Age	Enfants	
	Effectif	**Fréquence** (en %)
[06 – 08[	12	13,79
[08 – 10[	24	27,59
[10 – 12[	35	40,23
[12 – 14[	16	18,39
Total	**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau V : Répartition des parents, tuteurs et patrons d'enfants selon leur âge

Age	Parents géniteurs		Tuteurs / Patrons	
	Effectif	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
[20 – 30[	01	12,50	03	17,65
[30 – 40[	03	37,50	09	52,94
[40 – 50[	04	50,00	05	29,41
[50 – 60[	00	00,00	00	00,00
[60 et + [	00	00,00	00	00,00
Total	**08**	**100,00**	**17**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau VI : Répartition des enfants selon leurs secteurs d'activité en fonction de leurs conditions sociales

Secteurs d'activité	**Conditions sociales**	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
Apprentissage	Géniteurs vivants	13	14,94
	Orphelin de père	05	05,74
	Orphelin de mère	06	06,90
	Orphelin de père et de mère	01	01,15
Carrière de gravier	Géniteurs vivants	12	13,79
	Orphelin de père	08	09,20
	Orphelin de mère	06	06,90
	Orphelin de père et mère	02	02,30

Commerce	Géniteurs vivants	10	11,49
	Orphelin de père	08	09,20
	Orphelin de mère	07	08,04
	Orphelin de père et mère	02	02,30
Domestique	Géniteurs vivants	01	01,15
	Orphelin de père	01	01,15
	Orphelin de mère	02	02,30
	Orphelin de père et mère	03	03,45
Total		**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau VII : Répartition des enfants selon leurs conditions sociales

Conditions sociales		**Effectif**	**Fréquence (en %)**
Enfants placés	Géniteurs vivants	06	06,90
	Orphelin de père	08	09,20
	Orphelin de mère	12	13,79
	Orphelin de père et mère	08	09,20
Enfants vivants avec le(s) géniteur(s)	Géniteurs vivants	30	34,48
	Orphelin de père	14	16,09
	Orphelin de mère	09	10,34
Total		**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau VIII : Répartition des enfants selon la durée de travail par jour

Nombre d'heures de travail par jour	**Effectif**	**Fréquence (en %)**
[05 – 06]	04	04,60
] 06 – 07]	06	06,89
] 07 – 08]	14	16,09
] 08 – 09]	41	47,13
] 09 – 10]	20	22,99
] 10 et + [	02	02,30
Total	**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau IX : Répartition des enfants selon la situation matrimoniale de leurs parents

Situation matrimoniale des parents géniteurs	Effectif	Fréquence (en %)
Mariés	35	40,23
Divorcés	52	59,77
Total	**87**	**100,00**
Monogames	24	27,59
Polygames	63	72,41
Total	**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau X : Répartition des enfants selon le nombre d'enfants de leurs parents

Nombre d'enfants des parents géniteurs	Effectif	Fréquence (en %)
1 à 2	06	06,90
3 à 4	21	24,14
5 à 6	42	48,28
6 à 7	11	12,64
8 et plus	07	08,04
Total	**87**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau XI : Répartition des enquêtés selon les raisons du travail des enfants

Raisons évoquées	Enfants		Parents géniteurs		Tuteurs / Patrons		Total
	Effectif	Fréquence (en %)	Effectif	Fréquence (en %)	Effectif	Fréquence (en %)	
Etudes sans débouchés	81	93,10	07	87,50	15	88,24	**103**
Manque de moyens financiers	79	90,80	05	62,50	12	70,59	**96**
Incapacité des parents	74	85,06	03	37,50	16	94,12	**93**
Apprentissage, moyen d'éviter le chômage	68	78,16	05	62,50	05	29,41	**78**
Devoir du garçon de lutter pour sa réussite	45	51,72	07	87,50	13	76,47	**65**
Devoir d'aider les parents	52	59,77	04	50,00	08	47,06	**64**

Chaque enfant doit se débrouiller	38	43,78	04	50,00	02	11,76	**44**
Recherche d'autonomie	26	29,88	06	75,00	11	64,71	**43**
Manque d'intérêt pour la scolarisation des filles	17	19,54	05	62,50	07	41,18	**29**
Recherche du mieux-être	18	20,69	00	00,00	09	52,94	**27**
Echec scolaire	09	10,34	04	50,00	10	58,82	**23**
Imposition du père	20	22,99	00	00,00	01	05,88	**21**
Abandon des parents	13	14,94	00	00,00	05	29,41	**18**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau XII : Répartition des enquêtés selon les conséquences du travail des enfants

Conséquences évoquées	**Enfants**		**Parents géniteurs**		**Tuteurs / Patrons**		**Total**
	Effectif	**Fréquence (en %)**	**Effectif**	**Fréquence (en %)**	**Effectif**	**Fréquence (en %)**	
Déscolarisation	79	90,80	06	75,00	10	58,82	**95**
Manque de divertissement	72	82,76	05	62,50	02	11,76	**79**
Mauvais traitements	69	79,31	04	50,00	03	17,65	**76**
Paludisme	67	77,01	05	62,50	04	23,53	**76**
Manque d'affection	53	60,92	03	37,50	05	29,41	**61**
Maux de tête	41	47,13	02	25,00	06	35,29	**49**
Harcèlement sexuel	28	32,18	04	50,00	09	52,94	**41**
Communication de secrets personnels	24	27,59	04	50,00	02	11,76	**30**
Blessures	16	18,39	03	37,50	03	17,65	**22**
Accident de travail	17	19,54	01	12,50	02	11,76	**20**
Dépenses pour maladies	06	06,90	03	37,50	11	64,71	**20**
Mésentente parents-enfants	08	09,20	01	12,50	03	17,65	**12**
Viol	04	04,60	02	25,00	04	23,53	**10**
Haine parents - enfants	05	05,75	01	12,50	01	05,88	**07**

Non développement local	04	04,60	02	25,00	01	05,88	**07**
Mésentente père-mère	02	02,30	01	12,50	02	11,76	**05**
Toux répétée	02	02,30	00	00,00	00	00,00	**02**
Retard de croissance	00	00,00	02	25,00	00	00,00	**02**
Maux d'yeux	01	01,15	00	00,00	00	00,00	**01**
Déformation physique	00	00,00	00	00,00	00	00,00	**00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau XIII : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les actions de lutte contre le travail des enfants

Actions	**Enfants**		**Parents géniteurs**	
	Effectif	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
Sensibilisation	48	55,17	05	62,50
Assistance aux parents	12	13,79	02	25,00
Arrestation des parents	08	09,20	02	25,00
Ne Sait Pas	27	31,03	03	37,50

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

(*Ici, les enquêtés peuvent cocher plusieurs réponses à la fois sauf la 1ère et la dernière*)

Tableau XIV : Répartition des enfants et parents d'enfants selon les résultats des actions de lutte contre le travail des enfants

Résultats	**Enfants**		**Parents géniteurs**	
	Effectif	**Fréquence** (en %)	**Effectif**	**Fréquence** (en %)
Aucun	14	16,09	01	05,88
Peurdes parents d'enfants	27	31,03	03	17,65
Maintien des enfants à l'école	19	21,84	04	23,53
Reconnaissance des inconvénients du travail des enfants	11	12,64	06	35,29
Réduction du travail des enfants	09	10,34	05	29,41
Ne sait pas	29	33,33	01	05,88

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

(*Ici, les enquêtés peuvent cocher plusieurs réponses à la fois sauf la 1ère et la dernière*)

Tableau XV : Répartition des tuteurs et parents selon leur perception de la lutte contre le travail des enfants

Perceptions des actions	**Effectif**	**Fréquence**(en %)
Lutte non fondée	04	23,53
Lutte fondée en partie	12	70,59
Lutte fondée	01	05,88
Total	**17**	**100,00**

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

Tableau XVI : Répartition des tuteurs et patrons d'enfants selon les raisons d'accueil des enfants au travail

Raisons	**Effectif**	**Fréquence**(en %)
Besoin d'aide	08	47,06
Manque de respect de la part des enfants plus âgés	15	88,24
Apport d'aide aux enfants et à leurs parents	14	82,35
Refus d'apprentissage de la part des enfants plus âgés	6/7	85,71
Main-d'œuvre adulte chère	5/10	50,00

Source : *Enquête – terrain, mars 2014.*

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
LISTE DES GRAPHIQUES iv
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS v
INTRODUCTION 1
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE 4
CHAPITRE I : CONTEXTE THÉORIQUE 5
1- PROBLEMATIQUE 5
3- OBJECTIFS 8
a. Objectif général 8
b. Objectifs spécifiques 8
4- HYPOTHESES 9
a. Hypothèse générale 9
b. Hypothèses spécifiques 9
5- CLARIFICATION CONCEPTUELLE 10
a. Enfant 10
b. L'adolescence 11
c. Travail des enfants 11
d. Enfants travailleurs 13
e. Travail dangereux 13
6- REVUE DE LA LITTERATURE 14
a- Causes du travail des enfants 14
b- Conséquences du travail des enfants 19
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE 21
1. POPULATION CIBLE ET ÉCHANTILLONNAGE 21

2. TECHNIQUES ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNÉES23
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES 23
a. Recherche documentaire 23
b. Pré-enquête 24
c. Enquête proprement dite 25
4. MODE DE TRAITEMENT DES DONNÉES 26
5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES 26

DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE, PRESENTATION,ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS …….. 29

CHAPITRE III : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE 30
1. Situation géographique 30
2. Organisation de l'espace communal 30
3. Organisation sociale 31
a. Population, ethnies et religions 31
b. Système de parenté 31
4. Emploi 32
5. Commerce 32
a. Les marchés 32
b. Autres secteurs 33
6. Education 34

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTAT 35
1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 35
a. Données sociodémographiques 35
b. Données relatives au travail des enfants proprement dit 43
2. INTERPRETATION DES RESULTATS 55
a. Causes du travail des enfants 56
i. Facteurs socioéconomiques 56

ii. Facteurs institutionnels 60
iii. Facteurs psychologiques et leurs impacts sociaux 61
b. Conséquences du travail des enfants 64
c. Actions de lutte contre le travail des enfants et leur perception par les acteurs impliqués..... 67
3. SUGGESTIONS 68
CONCLUSION 69
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 72
ANNEXE I : QUESTIONNAIRES I
ANNEXE II : TABLEAUX STATISTIQUES VIII